

Inspection générale des bibliothèques

Les bibliothèques et l'accès des « seniors » et des personnes âgées à la lecture

Rapport à madame la ministre
de la Culture et de la Communication



LISTE DES DESTINATAIRES

MADAME LA MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

CABINET

- MADAME LAURENCE ENGEL, DIRECTRICE DU CABINET
- MADAME VERONIQUE CHATENAY-DOLTO, CONSEILLERE EN CHARGE DE L'EDUCATION ARTISTIQUE, DES TERRITOIRES, DE LA LANGUE FRANÇAISE ET DES LANGUES DE FRANCE, DU LIVRE ET DE LECTURE

ENVOIS ULTÉRIEURS PROPOSÉS

- Madame Laurence FRANCESCHINI, Directrice générale des médias et des industries culturelles
- Monsieur Nicolas GEORGES, Directeur, chargé du Service du livre et de la lecture

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

*Inspection générale
des bibliothèques*

**Les bibliothèques
et l'accès des « seniors » et des personnes âgées
à la lecture**

*Yves ALIX
Inspecteur général des bibliothèques
Juillet 2012*

S O M M A I R E

Synthèse	9
Introduction	11
1. Les personnes âgées en France.....	12
1.1. Démographie : une définition en pleine évolution	12
1.2. Représentations, solitude et dépendance	14
1.2.1. <i>Des représentations et des réalités sociales mouvantes</i>	14
1.2.2. <i>La question de la dépendance</i>	15
2. Personnes âgées et pratiques culturelles	16
2.1. Effets d'âge, effets de génération et « conscience de l'âge »	16
2.2. Les seniors dans l'étude <i>Pratiques culturelles des Français</i>	17
3. Bibliothèques et personnes âgées : quelle approche ?.....	19
3.1. La bibliothèque dans les pratiques culturelles des personnes âgées	21
3.1.1. <i>Des résultats très faibles</i>	21
3.1.2. <i>Les raisons d'une désaffection</i>	23
3.1.3. <i>Comment attirer les seniors ?</i>	26
3.2. L'action des bibliothèques au croisement du culturel et du social.....	27
3.3. Le difficile recensement des actions	29
4. L'accueil des seniors en bibliothèque et les services sur place.....	30
4.1. Accessibilité, aménagement des espaces : quels objectifs, quelles normes ?	31
4.2. Des collections et des services dédiés : du livre en grands caractères au livre « pour les vieux » ?	32
4.2.1. <i>Collections adaptées</i>	32
4.2.2. <i>Collections ciblées</i>	34
4.3. Faire lire : les actions de promotion de la lecture en bibliothèque et leur impact sur la personne âgée	34
4.4. Les seniors, acteurs de la lecture et de l'accompagnement.....	35

5. Les bibliothèques et les services aux personnes âgées hors les murs.....	36
5.1. Le portage à domicile, une expérience en développement	39
5.1.1. <i>Portage</i>	39
5.1.2. <i>Portage accompagné de lecture</i>	41
5.2. Les actions des bibliothèques dans les hôpitaux de gériatrie et les établissements d'hébergement.....	41
6. De l'expérience au modèle	43
6.1. État des lieux, modélisation, labellisation.....	43
6.2. Des propositions innovantes.....	44
6.2.1. « <i>The Good Neighbour</i> ».....	46
Conclusion.....	47
Recommandations	49
Annexes.....	51

Synthèse

La lettre de mission du ministre de la Culture et de la Communication proposait, pour la présente étude, le titre suivant (voir l'annexe 0) : « Les pratiques de lecture des personnes âgées en bibliothèque ». Deux constats ont conduit l'inspecteur à préférer un intitulé légèrement différent, ainsi qu'une modification du périmètre.

Le premier est celui du très faible taux d'inscription et de fréquentation des bibliothèques par ceux que l'on désigne comme les « seniors », c'est-à-dire, pour simplifier, les plus de soixante ans. Les enquêtes nationales comme *Les Pratiques culturelles des Français* attestent d'un véritable décrochage de la pratique de la bibliothèque à partir de 55 ans. Cette désaffection ne fait que s'accentuer avec l'avancée en âge. Or, les analyses que font les bibliothécaires et les sociologues de cette situation sont sommaires ou quasi inexistantes. Des projets d'étude doivent être lancés pour essayer de comprendre les ressorts de ce qui apparaît doublement paradoxal, puisque les seniors sont censés avoir du temps libre et que, par ailleurs, l'amélioration des conditions de vie et de la santé permet aux personnes âgées d'aujourd'hui, au moins jusqu'à soixante-dix ans, d'être beaucoup plus actives que leurs aînées, y compris sur le plan culturel.

L'autre constat, qui répond au premier, est que les bibliothèques publiques, qui reconnaissent comme une de leurs missions de base le service aux personnes empêchées (malades, personnes âgées, détenus, etc.), se sont investies, dans le désordre mais avec énergie, dans des services hors les murs tels que le portage à domicile ou la desserte des établissements d'hébergement et des maisons de retraite et que ce mouvement doit être relayé, encadré et soutenu.

L'objectif de l'étude s'est alors élargi. En l'absence de données significatives exploitables sur la raison de la baisse du taux d'usage des bibliothèques à mesure de l'avancée en âge, il a paru utile de concentrer l'analyse dans deux directions convergentes : tout d'abord, évaluer les pratiques culturelles des personnes âgées, pour l'ensemble des plus de soixante ans, qui représentent presque un quart de la population totale et constituent un groupe beaucoup plus hétérogène qu'on le croit, et en évolution rapide ; ensuite, voir comment les bibliothèques, sans solution de continuité, peuvent offrir des services autour de la lecture qui soient attractifs et évitent aussi bien le décrochage précoce avec la bibliothèque, qui précède ou suit immédiatement la retraite, que la « déprise » sous la contrainte de l'empêchement.

Après avoir présenté ce « continent » qu'est la vieillesse aujourd'hui, sous l'angle démographique et sociologique, l'étude rassemble le plus d'informations possible sur les pratiques culturelles des seniors, l'usage et le non usage des bibliothèques, les demandes formulées ou supposées, les besoins des personnes très âgées et en situation de dépendance. Pour les services proposés sur place, leur caractère très inégal, souvent inabouti, tient à des facteurs complexes, comme le caractère non spécifique de l'offre documentaire (l'édition

adaptée n'est pas destinée exclusivement aux seniors), la crainte de traiter le public âgé comme un public diminué, la difficulté à cerner la cible et à définir la bonne qualité de service. Le plus urgent, en réalité, est de penser la question de l'absence de ce public, et de ce qu'il faut entreprendre pour le reconquérir.

Pour les services hors les murs, l'offre se développe, mais pas autant qu'elle ne devrait. Les initiatives, nombreuses, sont le plus souvent isolées. Deux pratiques dominent : le portage à domicile, qui peut prendre des formes plus élaborées, comme la lecture à voix haute, et se construit en partenariat avec les services sociaux, dans des formules originales faisant appel au volontariat et au bénévolat ; la desserte des établissements d'hébergement (maisons de retraite, médicalisées ou non, hôpitaux de gériatrie), pour laquelle les bibliothèques départementales, dans le cadre de la compétence de leurs collectivités territoriales, ont d'ores et déjà développé une véritable expertise. Dans les deux cas, le partenariat s'impose, que ce soit avec les organismes sociaux ou de santé, les associations, les autres acteurs culturels. Mais pour que ces services se développent vraiment et soient reconnus comme un des points forts de la vie culturelle et de la sociabilité des personnes âgées, il est nécessaire aujourd'hui de leur donner une dimension nouvelle : dresser un état des lieux le plus complet possible, encourager les initiatives innovantes, labelliser les actions, construire des référentiels communs et encourager les bonnes pratiques, enfin apporter un soutien financier de l'État, sous une forme à définir.

Les enjeux sont de taille. Dans une génération, les plus de soixante ans représenteront 30 % de la population et près de 1,5 million de Français seront en situation de dépendance. Si les quinquagénaires d'aujourd'hui ne sont pas séduits par la forme d'accès à la lecture que proposent les bibliothèques, ils seront perdus pour elles dans les vingt ans qui viennent. Pour la génération numérique, ce sera pire. Il est d'ailleurs grand temps de penser aux formes nouvelles que devra prendre l'offre de lecture des bibliothèques hors les murs pour les personnes âgées : cette offre devra inclure livre numérique, outils nomades et accès à distance. Les techniques étrangères à la plupart des plus de 70 ans aujourd'hui seront familières – et indispensables – aux retraités des générations suivantes.

Introduction

Que signifie « être une personne âgée » aujourd’hui en France ? La dénomination, comme le souligne Serge Guérin¹, est très stigmatisante, dans une société qui accorde la primauté à la jeunesse et assimile le vieillissement à la dégradation physique et intellectuelle et à la perte d’autonomie. Pour une approche objective de la population âgée, il importe d’abord de ne pas borner par ...l’âge, car c’est prendre le risque de l’approximation, voire de l’inexactitude. « Dans l’entreprise aujourd’hui, on est vieux à quarante-cinq ans et l’âge est la plus forte discrimination. Et pourtant, aujourd’hui, sur le plan physiologique, on n’est pas vraiment vieux avant soixante-quinze ans, sauf gros problème de santé. Le bornage et le nommage, en fait, ne donnent pas vraiment d’éléments de réponse. Ce qui importe, pour comprendre la condition d’une personne âgée aujourd’hui, c’est le style de vie. »²

La démographie et la sociologie des seniors ont connu depuis trente ans des évolutions considérables. La part des plus de soixante ans dans la population, en constante augmentation, atteint 23 % fin 2011, presque un quart de la population totale, et celle des plus de soixante-dix ans dépasse 9 %. Les démographes prévoient d’ailleurs une continuation de cette courbe ascendante au moins jusqu’en 2035, où la part des plus de soixante ans devrait atteindre 30 %, avant d’entamer un reflux³. Sociologiquement, les études montrent une forte progression du taux d’activité des seniors, en particulier dans la tranche 55-64 ans, mais aussi au-delà. C’est un changement complet par rapport aux périodes antérieures, où la retraite et le passage de la barre symbolique des soixante ans marquaient en général la baisse de l’activité, à tous points de vue.

Les pratiques culturelles, dont la lecture, tiennent une place de premier plan dans ce rebond, comme en témoignent les études menées par le sociologue Vincent Caradec⁴. Pourtant, et ce constat sera largement étayé dans la première partie de cette étude, les personnes âgées constituent l’une des tranches d’âge où la fréquentation des bibliothèques est la plus faible. Comprendre les raisons de cette désaffection et proposer des actions pour y remédier est le premier objectif que nous nous sommes fixé. D’un autre côté, nombre de bibliothèques ont, depuis plusieurs années déjà, pris une place significative dans l’offre de lecture pour les personnes âgées dites « empêchées », c’est-à-dire incapables de se rendre par elles-mêmes à la bibliothèque ou d’utiliser ses services en ligne, et elles ont développé cette offre dans un partenariat fécond avec les organismes sociaux et de santé. La plupart de ces services, dans

¹ Sociologue, professeur à l’ESG Management School et analyste des médias, Serge Guérin est un spécialiste des questions de vieillissement de la société, auteur, entre autres titres, de *La nouvelle société des seniors*, Michalon, 2011. Il est également président du Motif, Observatoire du livre et de la lecture en Ile-de-France. Les propos rapportés ici proviennent de l’entretien qu’il nous a accordé le 9 juillet 2012. Voir en annexe la liste des personnes rencontrées ou consultées pour cette étude.

² Entretien avec Serge Guérin, cf. note 1.

³ Statistiquement devrait se produire alors un effet de ciseaux entre la diminution du nombre d’accédants à la tranche, correspondant aux « classes creuses » qui ont succédé au « baby boom » d’après-guerre, et l’augmentation de la natalité, déjà largement entamée dans notre décennie. Cependant, l’augmentation de l’espérance de vie est susceptible d’atténuer cet effet de décélération.

lesquelles les bibliothèques départementales se sont particulièrement investies, s'inscrivent dans l'action publique en faveur de l'autonomie et de l'amélioration des conditions de vie des personnes dépendantes. Pour les bibliothèques, elles relèvent d'une problématique plus large, celle du « hors les murs », qui vise également d'autres publics empêchés (personnes à l'hôpital, en maison de repos, de convalescence ou de long séjour, personnes handicapées ne pouvant se déplacer, détenus, certaines populations migrantes en grande précarité, etc.). Même s'il importe de dégager et de préciser son caractère spécifique, l'offre en direction des personnes âgées empêchées doit être traitée en cohérence avec cet ensemble, pour faciliter la mise en commun des expériences et des savoir-faire. L'examen des actions à entreprendre, pour renforcer les partenariats entre institutions et donner une plus grande visibilité aux actions entreprises, sera notre second objectif.

1. Les personnes âgées en France

1.1. Démographie : une définition en pleine évolution

L'approche démographique des personnes âgées, contrairement à ce que l'on pourrait croire, est complexe. La catégorie statistique de base utilisée comme référence dans la presse et le grand public est celle des personnes de plus de soixante ans. L'entrée dans cet âge a en effet une valeur à la fois symbolique et juridique : jusqu'à la réforme récente, c'était l'âge légal de départ à la retraite ; même si cet aspect a disparu, le fait d'avoir soixante ans demeure une marque importante dans le courant d'une vie, en ce qu'il continue d'ouvrir droit à des prestations spécifiques : carte Senior, éligibilité à l'APA, Allocation personnalisée d'autonomie créée en 2001, etc.

Cependant, l'Insee, Institut national de la statistique et des études économiques, utilise un découpage qui crée une sous-catégorie au sein de l'ensemble formé par les « 60 ans et plus ». Il distingue en effet, dans les études de population, deux tranches : 60-64 ans et 65 ans et plus.

Tableau 1 : Part des tranches d'âge dans la population française, 2011

Tranche d'âge	% population
0-20 ans	24,6
20-59 ans	52,3
60-64 ans	6,3
65 ans et +	16,8

⁴ Voir par exemple : CARADEC Vincent, « Comportements culturels de la population âgée », *Empan*, 2003/4, n° 52. En ligne : <http://www.cairn.info/revue-empan-2003-4-54.htm>

Le fait que les enquêtes sur les *Pratiques culturelles des Français*, source privilégiée d'information pour la connaissance des publics réels et potentiels des bibliothèques, utilisent un découpage encore différent (55-64 ans, plus de 65 ans), n'est pas sans créer quelques difficultés d'analyse : si cette segmentation reste utile pour isoler l'ensemble de population constitué de part et d'autre de l'axe des 60 ans, afin d'étudier les comportements juste avant et juste après le départ en retraite, le fait que l'âge légal de celle-ci ait été repoussé a déplacé l'axe et rendu la catégorie moins opérante. D'autre part, sur le plan de la sociologie du vieillissement, elle est sans objet, ou presque : l'âge de l'entrée dans le processus de vieillissement physique et intellectuel a lui aussi été repoussé au fil des années et la très grande majorité des 55-64 ans et même des 60-64 ans a, sur le plan des capacités et des activités personnelles, beaucoup plus de liens avec la tranche d'âge inférieure (45 à 54) qu'avec la tranche supérieure.

Si l'on revient à l'ensemble des plus de soixante ans, on constate que la complexité est à la fois géographique, sociale et sanitaire. D'où cette très grande difficulté à borner que nous soulignions en introduction et qui doit conduire à préciser à chaque fois à quel segment précis de l'ensemble on fait référence. Ainsi, une récente étude Ifop/Prévoir⁵ sur la « Senior attitude », c'est-à-dire la conscience d'appartenir à la catégorie des seniors et d'adopter leurs comportements, prend-elle comme âge de référence 69 ans.

En réalité, indépendamment des catégories statistiques, l'approche du continent démographique des personnes âgées peut se faire par d'autres voies. L'une d'elles est l'évolution de ce qu'on peut désigner globalement comme la « capacité » d'une personne, en transposant ici une catégorie juridique à une situation socio-sanitaire. C'est ce qu'a fait par exemple Muriel Boulmier⁶ dans son rapport de 2010 au secrétaire d'État au Logement sur *L'adaptation de l'habitat au défi de l'évolution démographique*⁷. Elle distingue en effet trois âges dans la période de la vie qui s'étend à partir de soixante ans :

- « l'âge de la performance » : c'est celui des jeunes retraités et il s'étend aujourd'hui sur quinze ans en moyenne, de 60 ans à 75 ans ; on retrouve dans la délimitation haute la remarque de Serge Guérin citée dans l'introduction ;
- « l'âge des poly-mini-handicaps, qui s'étend en moyenne de 75 à 85 ans et n'affecte pas l'autonomie ;
- enfin, « l'âge de la dépendance », qui commence en général vers 85 ans.

De fait, ces limites correspondent à une sorte de « modèle » des parcours de personnes âgées, quel que soit leur milieu social ou leurs origines. On remarquera que l'entrée dans la dépendance correspond à peu près à l'espérance de vie des femmes aujourd'hui, qui est en France de 84,8 ans (et 78,1 ans pour les hommes)⁸. Le critère de la perte d'autonomie

⁵ IFOP : Institut français d'opinion. Voir « Senior Attitude », *Le Monde*, 3 décembre 2011.

⁶ Muriel BOULMIER, directeur général de CILIOPÉE et Présidente du groupe de travail "Evolutions démographiques et vieillissement" de la Fédération européenne du logement social (CECODHAS)

⁷ En ligne : http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_boulmier.pdf

⁸ Source : Fiche thématique Population 2011 de l'Insee, en ligne : www.insee.fr

progressive est celui qui signe le mieux l'appartenance, non à un groupe d'âge, mais à une catégorie de citoyens aux capacités diminuées et dont l'accès à la plupart des services passe par une assistance.

1.2. Représentations, solitude et dépendance

1.2.1. *Des représentations et des réalités sociales mouvantes*

Nos représentations de l'âge évoluent en fonction des réalités sociales, mais sont également influencées par les évolutions de nos systèmes de valeurs. Dans une civilisation exaltant les vertus considérées comme l'apanage de la jeunesse, dynamisme, énergie créative, santé et forme, etc., la vieillesse est perçue le plus souvent par le corps social avec une connotation négative, comme le temps de la diminution (des facultés) et du retrait (de la vie économique et sociale). Dans le même temps, la « sacralisation » de l'individu⁹ fait que la prolongation continue de la vie est jugée comme un bien en soi, dont la charge est confiée par la société aux spécialistes de la santé et de la prise en charge médico-sociale. Conséquence de cette schizophrénie sociale : ce que sont et ce que font réellement les personnes âgées aujourd'hui est connu très schématiquement, personne n'ayant intérêt à sortir des représentations conventionnellement admises.

Or, la réalité de la vie des personnes âgées est en constant mouvement et présente des contrastes importants. D'un point de vue social tout d'abord. L'abaissement de l'âge légal de la retraite, en 1981, a entraîné une augmentation très forte de la part des non-actifs (au sens économique) dans la tranche des 55-64 ans. Le mouvement a encore été renforcé, dans un premier temps par les incitations à quitter l'activité professionnelle avant 60 ans (dispositifs comme la CPA, cessation progressive d'activité, à 58 ans, par exemple), et dans un second temps par les effets de la crise économique : on sait qu'aujourd'hui encore, l'âge moyen réel de sortie de la vie professionnelle reste sensiblement en-dessous de 60 ans, à cause des pratiques de régulation de l'emploi par les entreprises (pré-retraites) et du nombre de plus en plus élevé de chômeurs de très longue durée, qui sortent définitivement du marché de l'emploi à partir de 55 ans. L'afflux de « jeunes retraités » a eu un effet moteur important sur le niveau général d'activité (au sens social cette fois-ci) des seniors. Paradoxalement, le changement radical de politique imposé ces dernières années par la crise du financement des retraites n'a fait qu'amplifier le phénomène. Si le recul de l'âge légal de la retraite ne fait pas encore sentir ses effets, la baisse de niveau des pensions et la crise économique incitent beaucoup de jeunes retraités à prendre une seconde activité, ce que permet désormais l'assouplissement des règles du cumul emploi-retraite. Comme le souligne avec force Serge Guérin : « Nous devons mettre à jour nos représentations, les retraités d'aujourd'hui sont bien plus actifs que ceux qui les ont précédé ; sans les retraités, le tissu associatif s'écroulerait ! »¹⁰

⁹ Et notre désir d'éternité...

¹⁰ Entretien avec Serge Guérin, cf. note 1.

1.2.2. *La question de la dépendance*

Dans les trente dernières années, l'âge moyen de l'entrée dans la dépendance n'a cessé de reculer, en raison de l'amélioration globale de la santé des Français. La stabilité du taux de décès (due à un équilibre entre la baisse régulière des taux de mortalité infantile, ou pour cause de maladie, et l'augmentation mécanique du nombre de décès des plus de 80 ans, proportionnel à la croissance de ce segment de population) et la hausse de la natalité aboutissent à un allongement régulier de l'espérance de vie après soixante ans :

**Tableau 2 : Espérance de vie à 60 ans
(en nombre d'années)**

	1995	2010
Hommes	19,7	22,4
Femmes	24,9	27,2

Cependant, ces extraordinaires progrès qui, au moins dans les pays les plus développés, laissent espérer aux générations montantes des durées de vie de plus en plus longues dans des conditions de confort et de prise en charge sociale de plus en plus perfectionnées¹¹, ont leurs revers. L'amélioration générale cache de très fortes inégalités, économiques, sociales, mais aussi liées à la santé et à l'adaptabilité de la personne âgée à sa nouvelle condition. Le grand âge est celui où on ne s'adapte plus, ou presque plus. Pour beaucoup, ce stade intervient plus tôt qu'il ne devrait, en raison des conditions de vie et, tout particulièrement, de la solitude. A partir de 75 ans, huit personnes seules sur dix sont des femmes, dont la très grande majorité a des niveaux de ressources très faibles (le « minimum vieillesse »). Sans l'allocation personnalisée d'autonomie mentionnée plus haut (de 540 à 1261 € par mois), beaucoup de personnes seules ne pourraient continuer de vivre à leur domicile, ce qui est pourtant le souhait du plus grand nombre. De fait, les statistiques donnent la mesure du problème : près de 1 million de personnes de plus de 60 ans sont en situation de dépendance, dont 60 % seulement vivent à leur domicile¹².

Aux personnes seules s'ajoutent les couples de personnes âgées, qui peuvent souffrir également d'une situation d'isolement, à cause de ce que les spécialistes nomment la « décohabitation » : baisse de la mixité générationnelle, départ des enfants, etc. Pourtant, tous les spécialistes soulignent l'importance des relations sociales dans le « bien vieillir »¹³. Le professeur Kariger, gériatre, le formule ainsi : « La relation préserve les fonctions de l'organisme et la maîtrise du langage ».¹⁴ A cet égard, la qualité des relations intrafamiliales est essentielle. La dépendance économique prolongée des jeunes aujourd'hui a au moins cet

¹¹ Et évidemment de plus en plus coûteuses. Cette question est essentielle, mais n'entre pas directement dans le champ de notre étude. Nous ne la citons que pour mémoire.

¹² En 2009, selon les statistiques du ministère des Affaires sociales et de la Santé, 600 000 personnes étaient hébergées dans des établissements relevant de la dépendance : maisons pour adultes handicapés, établissements de psychiatrie, établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, EHPAD.

¹³ Serge Guérin : « Le lien social aide à mieux vieillir et à être moins malade. » (Entretien cité, cf. note 1.)

¹⁴ Intervention à la journée sur « Le portage à domicile et les services aux seniors » organisée par l'association Interbibly Champagne Ardenne à la bibliothèque municipale de Reims le 17 novembre 2008. Voir l'annexe 2 : Références.

effet positif de préserver plus longtemps le tissu des liens intergénérationnels. Nous verrons plus loin que les bibliothèques peuvent elles aussi jouer un rôle non négligeable dans ce maintien.

2. Personnes âgées et pratiques culturelles

Les comportements culturels de la population âgée font l'objet d'études statistiques générales et d'enquêtes spécifiques. L'Insee publie des données régulières sur « l'Emploi du temps », ainsi que les résultats des « Enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages »¹⁵. Pour l'analyse des pratiques, l'enquête sur les *Pratiques culturelles des Français* est la source principale. De son côté, Vincent Caradec, sociologue, spécialiste du vieillissement, a consacré une étude à ces comportements, centrée essentiellement sur l'usage de la télévision¹⁶. Enfin, dans le cadre de son mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur de bibliothèque, une élève de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Séverine Boullay, a fait en 2008 une approche de ces pratiques¹⁷.

2.1. Effets d'âge, effets de génération et « conscience de l'âge »

Vincent Caradec, avec d'autres, souligne tout d'abord que, contrairement à une idée reçue, les « 60 ans et + » lisent plus que d'autres groupes d'âge. Mais leur lecture privilégiée est celle des quotidiens régionaux et des magazines et ils lisent en moyenne moins de livres que le reste de la population. Un changement très net s'est cependant produit ces trente dernières années : les personnes âgées sont devenues beaucoup plus actives culturellement que leurs devancières. C'est une des conséquences de l'augmentation de la durée de vie et du temps libre : tant qu'il n'y a pas de diminution des facultés, la retraite est aujourd'hui synonyme d'un élargissement des activités, lequel se traduit aussi sur le plan culturel.

En étudiant la pratique du media télévisuel par la population âgée, Vincent Caradec pointe un double effet :

- effet d'âge : on regarde plus la télévision parce qu'on a plus de temps et qu'on se replie peu à peu sur l'espace domestique ;

¹⁵ On peut mentionner également : Fiche thématique Insee 2011 : Population, éducation http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ref/FPORSOC11p_F2_PPop.pdf

¹⁶ CARADEC Vincent, « Comportements culturels de la population âgée », op.cit.

¹⁷ BOULLAY, Séverine, « Loisirs, temps libre et avancement dans l'âge : quelle prise en compte des nouveaux retraités par les bibliothèques de lecture publique ? », Mémoire d'étude pour le DCB, Enssib, 2008. On trouvera d'autres références en annexe 2, notamment une conférence de Michèle PLAZE faite à la bibliothèque départementale de l'Ariège en 2005, disponible en ligne, ainsi que des sources plus anciennes, qui ont été revues pour mémoire, mais ne peuvent plus apporter d'information utile, sauf dans le cadre d'une étude rétrospective.

- effet de génération ou de cohorte : on lit plus de journaux parce qu'on en a pris l'habitude dans sa jeunesse et au début de sa vie active. Cette observation, notons-le au passage, est valable pour la génération qui part ou va partir en retraite dans la décennie. Mais qu'en sera-t-il de la suivante, pour laquelle la lecture de journaux imprimés est une pratique beaucoup plus irrégulière ?

Cette distinction est l'occasion de souligner l'hétérogénéité des groupes d'âges et, plus encore, la diversité des comportements culturels. Là encore, le changement a été très important en deux ou trois décennies. Les « variables discriminants » se sont eux aussi diversifiés. Si le diplôme reste l'un des plus importants, le « style de vie » adopté pendant la période d'activité induit une différenciation accrue des demandes culturelles. Serge Guérin fait par exemple une distinction, sans doute un peu schématique mais très parlante, entre les seniors traditionnels, ruraux, péri-urbains ou urbains, plutôt conservateurs et pour lesquels l'âge est le temps du renforcement des liens familiaux, et ceux qu'il nomme les « boobos », les *baby boomers* bohèmes, vivant en agglomération, très intégrés, pour qui l'âge n'existe pas et ne change rien. « *S'ils étaient abonnés à l'Express, ils le resteront, ils ne songeront pas un instant à s'abonner à Notre temps.* »

Ici intervient la « conscience de l'âge », sur laquelle nous reviendrons plus loin, en analysant l'accueil des seniors par les bibliothèques. Cette conscience de l'âge, que les générations précédentes avaient en partage, comme un trait dominant, sinon obligatoire, de l'entrée en retraite, a disparu avec la fin de l'homogénéité sociale. Il est donc essentiel de savoir prendre en compte la demande culturelle des personnes âgées en la dissociant de l'âge ou, pour le dire autrement, en évitant de caractériser la demande en fonction de l'âge du demandeur. Serge Guérin cite en exemple des retraités pour lesquels la retraite a induit un changement de domicile, d'une grande ville culturellement riche à un village ou à un espace « rurbain » : leur demande culturelle, n'ayant pas changé, risque d'autant moins d'être satisfaite qu'ils seront d'abord perçus comme des seniors et qu'on leur proposera la même offre qu'aux retraités issus du milieu local, habitués à d'autres pratiques.

2.2. Les seniors dans l'étude *Pratiques culturelles des Français*

Dans *Les Pratiques culturelles des Français à l'ère numérique, Éléments de synthèse 1997-2008*¹⁸, le sociologue Olivier Donnat analyse les résultats de la cinquième enquête nationale faite sous ce titre générique. Il corrobore le constat fait par Vincent Caradec d'une prédominance du media télévisuel. La culture des « nouveaux écrans » (lecture de DVD, jeux vidéo, Internet), phénomène majeur de la décennie écoulée, ne touche encore que faiblement les personnes âgées : 27 % des 55-64 ans, 10 % des 65-74 ans et 4 % des plus de 75 ans utilisent Internet tous les jours ou presque. La convergence vers ces écrans, selon lui, reste un problème pour les personnes âgées, moins d'un point de vue technique que sur un plan

¹⁸ Publié par le ministère de la Culture et de la Communication, revue *Culture Études*, mai 2009. En ligne : <http://www.pratiquesculturelles.culture.gouv.fr/doc/08synthese.pdf>

culturel : la télévision est d'abord utilisée, hors information et jeux, comme un substitut du spectacle, qu'on regarde « en direct ». Internet n'est pas identifié comme un pourvoyeur de musique ou de films (qu'on préférera, à défaut de pouvoir accéder à une représentation en direct, sous la forme d'objets, CD, DVD) et encore moins comme un pourvoyeur de lectures. La télévision et la radio restent les media culturels dominants et le demeurent jusqu'à ce que le processus de vieillissement individuel (perte de l'ouïe, de la vue), ne contraine à une « déprise » plus ou moins totale¹⁹. Quant à la lecture, le constat fait par Olivier Donnat est celui d'une érosion continue et d'un vieillissement du lectorat : « Chaque nouvelle génération arrive à l'âge adulte avec un niveau d'engagement inférieur à la précédente, si bien que l'érosion des lecteurs quotidiens de presse et des forts lecteurs s'accompagne d'un vieillissement du lectorat ».

Quelques tableaux de l'enquête permettent de décrire plus précisément les pratiques culturelles des personnes âgées.

- *Question 63*, « déclarent être quelqu'un qui lit beaucoup de livres » : 19 % des 55-64 ans, 15 % des 65 ans et plus (la moyenne sur l'ensemble des enquêtés est de 16). Les hommes âgés lisent moins : 13 % des plus de 63 ans contre 18 % pour les femmes du même groupe d'âge.
- *Question 66*, « nombre de livres lus au cours des 12 derniers mois » : par rapport à la moyenne, soit 16 % des enquêtés déclarant avoir lu au moins un livre au cours de l'année écoulée, les personnes âgées déclarent lire un peu plus. Mais on voit se dessiner certains écarts significatifs : 38 % des plus de 65 ans n'ont lu aucun livre dans la période, contre 30 % en moyenne ; 7% ont lu des livres en langue étrangère, sur une moyenne de 12. Ces écarts affectent la tranche d'âge supérieure et sont sans doute à lier, pour partie, au phénomène de déprise mentionné plus haut. Par ailleurs, l'écart hommes/femmes reste significatif ici aussi.
- *Question 62*, « nombre de livres achetés au cours des 12 derniers mois » : les écarts à la moyenne sont ici beaucoup plus nets : si 43 % des interrogés n'ont acheté aucun livre, 62 % des plus de 65 ans sont dans ce cas ; 16 % des enquêtés ont acheté plus de 12 livres, mais 8 % seulement pour les plus de 65 ans. Sur cette question, c'est évidemment la situation économique des personnes âgées qui explique les résultats. La réduction des ressources est un frein. Pour les bibliothèques, satisfaire une demande de livres pour des personnes qui ne peuvent pas les acheter fait partie des missions qu'elles doivent accomplir. On voit qu'elles peuvent ici répondre à un besoin significatif (et certainement informulé).
- *Question 54*, « lisent un quotidien » : les chiffres confirment très clairement les constats faits par Vincent Caradec, Serge Guérin et d'autres : les 55-64 ans (41 %) et plus encore les 65 ans et plus sont de grands lecteurs de quotidiens, dans un contexte de baisse régulière (moyenne : 29 %). D'autre part, les personnes âgées lectrices de journaux sont d'abord des hommes (56 % contre 44) et des personnes seules.

¹⁹ Vincent Caradec note que ce processus de « déprise » conduit à des stratégies d'abandon volontaire de certaines activités, sacrifiées à la conservation d'autres jugées plus signifiantes (ou gratifiantes). Les bibliothécaires ont tout intérêt à prendre en compte cette réalité dans leur approche des publics très âgés et entrés dans une phase de perte progressive d'autonomie.

- *Questions 70 B et 70 C*, consacrées aux déplacements culturels : spectacles, concerts, théâtre et danse, parcs à thèmes, expositions, galeries d’art, musées et monuments historiques. Premier constat : entre la tranche 55-64 ans et la tranche 65 ans et plus, la baisse est systématique et souvent très forte, quelle que soit la pratique. Deuxième constat, pour plusieurs de ces activités, les groupes âgés sont nettement au-dessus de la moyenne : musique classique, exposition artistique, archéologie. Ce peut être un effet d’âge comme un effet générationnel.

Dans sa synthèse, Olivier Donnat conclut : « La génération née avant la Seconde Guerre mondiale a grandi dans un monde où rien ne venait contester la suprématie de l’imprimé, elle a découvert la télévision à un âge déjà avancé et est restée assez largement à l’écart du *boom* musical et *a fortiori* de la révolution numérique. » C’est à cette génération que l’offre des bibliothèques en direction des personnes âgées s’adresse aujourd’hui. Mais cette génération n’est pas aussi homogène que peut la présenter, par nécessité, une enquête sociologique nationale faite sur un échantillon très large. D’autre part, la génération suivante, celle des *baby boomers*, arrive à l’âge de la retraite et les cohortes des 55-64 ans et même des 65-69 ans sont déjà en plein transformation. Les prendre en compte, c’est pouvoir offrir des services à une génération qui, comme l’écrit Olivier Donnat, « a été la première à profiter de l’ouverture du système scolaire et du développement des industries culturelles et conserve aujourd’hui encore certaines traces de l’émergence au cours des années 1960 d’une culture juvénile centrée sur la musique ».

3. Bibliothèques et personnes âgées : quelle approche ?

L’accès à la lecture des personnes âgées et le rôle des bibliothèques dans leurs pratiques culturelles sont des questions que les professionnels abordent depuis plusieurs années déjà, aussi bien dans leur réflexion théorique que dans les formations et les actions de sensibilisation. On peut remonter au moins à 1994, année où le *Bulletin des bibliothèques de France* commente la première enquête nationale d’envergure sur les pratiques culturelles des personnes âgées, réalisée conjointement par le ministère de la Culture et la Fondation nationale de gérontologie.²⁰ Les personnes âgées comme groupe spécifique sont prises en compte également dans la « Grille d’analyse des publics et de leurs motifs d’éloignement » présentée dans le même *Bulletin des bibliothèques de France* en 2000. Initiative de la bibliothèque municipale de Grenoble réalisée dans le cadre du programme européen

²⁰ *Les pratiques culturelles des personnes âgées*, Ministère de la Culture et de la francophonie, Département des études et de la prospective ; Fondation nationale de gérontologie. La Documentation française, 1993. Le *Bulletin des bibliothèques de France* y a consacré un article : Yvonne Johannet, « Les pratiques culturelles des personnes âgées », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1994, T. 39 n° 1.

Léonardo-Biblex « à partir d'enquêtes déjà réalisées auprès du personnel, de rencontres avec des groupes de bibliothécaires et de travailleurs sociaux [...], la grille, discutée et testée à la bibliothèque municipale de Grenoble, a été présentée, amendée et adoptée en juin 1999 par les partenaires du programme, lors d'un séminaire de travail »²¹.

Des journées professionnelles ont été consacrées à ces questions :

- les premières rencontres départementales de l'action associative entre les âges, à Morez dans le Jura, en 1998.
- le colloque « Les personnes âgées et la lecture », organisé par la bibliothèque départementale des Bouches-du-Rhône à Marseille le 27 juin 2002.
- une journée sur le même thème et avec le même titre, animée par Michèle Plaze à la bibliothèque départementale de l'Ariège les 23 et 24 novembre 2006.
- une journée de formation sur « Le portage à domicile et les services aux seniors » organisée par l'association de coopération Interbibly et la bibliothèque municipale de Reims le 17 novembre 2008.
- plus près de nous, la bibliothèque de Rennes Métropole, l'association Livre et lecture en Bretagne et la médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine ont organisé une journée « Lecture et personnes âgées » aux Champs libres de Rennes le 31 mai 2011.
- Enfin, le groupe régional Alsace de l'Association des bibliothécaires de France a organisé une journée d'étude sur « Les personnes âgées en bibliothèque » à la bibliothèque Grand'Rue de Sélestat, le 15 mai 2012. Un compte rendu de la journée a été publié dans la revue de l'ABF, *Bibliothèque(s)*, n° 64, octobre 2012. Il en sera fait mention plus loin.

L'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (Enssib) a, de son côté, validé des travaux d'étudiants entrepris pour améliorer la connaissance des besoins de lecture des populations âgées et analyser la réponse qui y est faite. Citons-les par ordre chronologique :

- *Les personnes âgées dans les bibliothèques publiques municipales*, par Frédéric Duton, Lionel Michaux, Mathilde Panet-Tourne, Catherine Rollinat. Mémoire de recherche, 2004. Cette étude présente les résultats d'une enquête faite auprès d'un échantillon de personnes âgées fréquentant les bibliothèques municipales, à partir d'une analyse des données statistiques nationales.

²¹Exertier, Catherine, Oudjaoudi, Maryse, « Grille d'analyse des publics et de leurs motifs d'éloignement », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2000, n° 2, p. 80-86

- Aurélie El Harrag, *L'offre de services en direction des personnes âgées empêchées*. Mémoire d'étude pour le Diplôme de conservateur de bibliothèque (DCB), 2005.
- Ophélie Ramonatxo, *Les services des bibliothèques publiques aux personnes âgées empêchées : état des lieux de l'offre, évaluation de la demande, propositions d'actions*. Mémoire d'étude pour le DCB, 2006.
- Séverine Boullay, Loisirs, *temps libre et avancement dans l'âge : quelle prise en compte des nouveaux retraités par les bibliothèques de lecture publique ?* Mémoire d'étude pour le DCB, Enssib, 2008. (Ce dernier travail a déjà été mentionné plus haut).

3.1. La bibliothèque dans les pratiques culturelles des personnes âgées

La bibliothèque est d'abord identifiée comme le lieu d'accès le plus large et le plus démocratique à la plus grande variété des lectures. C'est en se référant à cette définition « générique » que les spécialistes du vieillissement et des personnes âgées voient son utilité sociale : « La lecture peut aider à prévenir les difficultés que peut rencontrer la personne âgée : stimulation intellectuelle, préservation de la mémoire. »²² « Les professionnels de la santé s'accordent pour reconnaître l'importance de la lecture chez la personne âgée. Outre le plaisir qu'elle procure, elle est un puissant facteur de lutte contre la dégénérescence intellectuelle et une aide au maintien de l'individualité. »²³ « La bibliothèque, comme d'autres éléments d'une offre culturelle, est un outil de prévention »²⁴. Pourtant, malgré ce consensus, une double réalité s'impose : d'une part, les personnes âgées fréquentent peu les bibliothèques ; d'autre part, les initiatives de ces dernières sont très dispersées, timides et le plus souvent méconnues.

3.1.1. Des résultats très faibles

Le premier constat est en effet très négatif : en France, la fréquentation et l'usage des services des bibliothèques par les personnes âgées sont sensiblement au-dessous de la moyenne. Ce constat déjà ancien est fait à chaque nouvelle enquête. Cependant, en l'absence d'études spécifiques, les éléments chiffrés sont peu nombreux et leur interprétation difficile.

Selon une enquête nationale faite en 2003 par l'INSEE et le département des études, de la prospective et des statistiques du ministère de la Culture, sur 100 personnes de 15 ans et plus, 16 sont inscrites en bibliothèques. La différenciation par sexe est nette : 12 hommes, 20

²² Plaquette *Lecture et personnes âgées* publiée par Savoie-Biblio en 2005. Voir références complètes ci-après, au chapitre 3.2.

²³ Plaquette *Culture bleue* du département de l'Ardèche. Voir références complètes ci-après, au chapitre 3.2.

²⁴ Serge Guérin, entretien.

femmes. Celle par l'âge ne l'est pas moins. Le tableau par tranches d'âge montre un décrochage très net à partir de 55 ans :

Tranche d'âge	% inscrits en bibliothèque
15-21	26
25-34	16
35-44	21
45-54	16
55-64	12
65-74	11
75 et +	7

Si l'on reprend la dernière édition des *Pratiques culturelles des Français* (enquête 2008), les réponses aux questions 59, 60 et 61 vont dans le même sens :

- Question 59-59 A, « Sont inscrits dans une bibliothèque ou une médiathèque » : le taux d'ensemble est de 17 mais, pour les 55-64 ans et les 65 ans et +, il est inférieur de 5 points, à 12.
- Question 60, « Ont fréquenté une bibliothèque ou une médiathèque au cours des 12 derniers mois » : les 55 ans et plus sont moins nombreux, quelle que soit la fréquence de visite (par exemple : 7 % de la population vient une fois par semaine, mais seulement 3 % des plus de 65 ans) et l'éloignement s'accroît sensiblement avec l'âge ; ainsi, lorsque 72 % de la population déclare venir « rarement ou jamais », ce pourcentage monte à 82 % pour les 55-64 ans et à 84 % pour les plus de 65 ans.
- Question 61, « Fréquentation et usages » : les 55-64 ans et les plus de 65 ans sont exactement dans la moyenne pour l'emprunt ou la consultation de livres et de périodiques. En revanche, ils sont de très faibles utilisateurs de disques compacts, de DVD ou de cédéroms.

Cette désaffection des seniors est bien identifiée et notée au plan local, où elle figure souvent dans les orientations stratégiques autour des publics à conquérir (ou à reconquérir). A titre d'exemple, la bibliothèque départementale de l'Aube, dans un document consacré aux perspectives 2013-2014, pointe l'écart entre la part des plus de 60 ans dans la population du département, 26 %, et leur fréquentation des bibliothèques et points lecture, qui ne dépasse pas 14 %. A Montreuil, en banlieue parisienne, 9 % des plus de 60 ans vivant dans la commune sont inscrits, contre 17 % des 30-59 ans. Aux Champs libres de Rennes, les plus de 60 ans ne représentent que 2,5 % des inscrits, taux particulièrement faible.

De leur côté, la Bibliothèque nationale de France et la Bibliothèque publique d'information font des constats analogues. En 2005, les retraités ne représentaient que 9 % des publics de la BnF. A la BPI, les statistiques pour 2009 montrent une fréquentation encore inférieure : 4,2 % des utilisateurs ont entre 55 et 64 ans, 2,4 % ont plus de 65 ans. Il est vrai que cette

bibliothèque a toujours eu des profils de publics atypiques : c'est ainsi que 72 % des fréquentants sont des hommes et que la visite est presque toujours solitaire (96 %). Mais cela n'explique pas la très faible fréquentation des seniors, dans un centre culturel où leur présence est nettement plus forte : 15 % des visiteurs du Centre Pompidou ont entre 55 et 64 ans, et 10 % plus de 65 ans²⁵. L'écart est très significatif.

L'enquête menée par les élèves de l'Enssib²⁶ en 2004 donne, malgré la faiblesse de l'échantillon, des résultats allant dans le même sens. Alors que, d'après l'enquête nationale faite en 2001 sur *Les bibliothèques municipales et leurs publics*, les plus de 65 ans représentaient 14 % des inscrits en bibliothèque, la proportion moyenne des plus de 60 ans inscrits dans les établissements de l'échantillon ne dépasse pas 9,6 %. Quant au taux de pénétration pour cet échantillon, il est encore plus faible : « Les bibliothèques sondées ne touchent en moyenne qu'un peu plus de 7 % de leurs personnes âgées, soit moins d'une sur dix. » Toutes ces données statistiques conduisent à se poser la question des raisons de la faible fréquentation des seniors.

3.1.2. *Les raisons d'une désaffection*

L'éloignement progressif des plus de 65 ans et surtout des plus de 75 ans est certainement lié, pour une grande part, à la diminution de l'appétence liée à l'âge, puis à la perte progressive des capacités dont nous avons parlé au 1.1. Cependant, nous avons vu que l'entrée dans la dépendance, qui entraîne l'impossibilité physique de se rendre à la bibliothèque, intervenait de plus en plus tard. Une partie significative des retraités qui ont cessé de se rendre à la bibliothèque seraient donc encore en mesure de la fréquenter. Ils peuvent constituer une des cibles privilégiées des actions destinées à reconstituer le lien avec la bibliothèque, comme nous le verrons plus loin.

Si on fait abstraction des raisons liées à l'incapacité physique, comment expliquer l'éloignement progressif de la bibliothèque de la part des seniors ? Et pourquoi le « décrochage » commence-t-il si tôt, dans les dernières années de la vie active ? Les sociologues avancent des explications, tout en restant très prudents.

Une des premières causes possibles pourrait être liée à la baisse de la pratique de la lecture avec l'avancée en âge²⁷, qui résulterait d'une conjonction entre un effet d'âge et un effet générationnel (cf. le chapitre 2.1, supra). Ce n'est qu'une hypothèse, et l'on peut espérer que des études seront prochainement menées sur ce thème.²⁸

²⁵ Informations communiquées par le Service Études et recherches de la Bpi (Françoise Gaudet et Christophe Evans). Le service a un projet d'étude sur les pratiques culturelles des seniors, autour du cas des jeux vidéo.

²⁶ *Les personnes âgées dans les bibliothèques publiques municipales*, op. cit., p.19-21.

²⁷ Dans l'étude Enssib de 2004, *Les personnes âgées dans les bibliothèques publiques municipales*, op. cit., les auteurs rappellent que « la lecture diminue en fonction du vieillissement : 43 % des 60-69 ans et 49 % des 70-79 ans, admettent n'avoir lu aucun livre au cours des 12 derniers mois, contre 38 % pour l'ensemble de la population. » (p.27). Or, selon *Les bibliothèques municipales et leurs publics*, « la lecture joue un rôle primordial dans les raisons de la fréquentation des bibliothèques. »

²⁸ Le service Études et Recherches de la Bpi mentionné à la note 25 nous a indiqué à ce sujet que les sociologues Olivier Donnat, maître d'œuvre des Pratiques culturelles des Français, et Sylvie Octobre, avaient entrepris de collecter des données spécifiques sur les pratiques culturelles des seniors, dont les enseignements devraient permettre d'éclairer cette question.

L'approche de la retraite, même en l'absence de toute diminution des capacités physiques, peut s'accompagner d'un sentiment psychologique croissant de décalage avec les comportements des utilisateurs majoritaires des bibliothèques, enfants et adolescents tout d'abord, mais aussi jeunes actifs. La présence croissante d'Internet et du multimédia peut être vécue par le senior comme un privilège des jeunes, imposant leurs habitudes aux lieux, et contribuer à l'impression d'être exclu.

A cet égard, même si l'établissement est, comme nous l'avons souligné, atypique, l'étude marketing menée par la Bibliothèque publique d'information sur ses publics potentiels, dans la mesure où une des cibles d'analyse était le public senior, apporte des indications utiles. Si ceux qui fréquentent apprécient la mixité générationnelle, celle-ci fait précisément partie des raisons de ne pas venir pour les non fréquentants. Parmi les autres raisons invoquées, outre la localisation dans Paris, figure l'image liée à l'étude (la bibliothèque est fréquentée en très grande majorité, on le sait, par des étudiants, lesquels ont souvent des comportements de rejet des autres publics) et, pour les faibles lecteurs, la violence symbolique exercée par une institution jugée réservée aux intellectuels.

Les raisons que nous venons de mentionner peuvent être rattachées, nous semble-t-il, à un phénomène générationnel, que les sociologues interrogés souhaiteraient pouvoir analyser sur un temps beaucoup plus long. Faute d'éléments rétrospectifs suffisamment probants, ce que nous avançons relève donc encore, pour une grande part, de conjectures. Il est, en revanche, des freins à la fréquentation des seniors, que les bibliothécaires identifient plus aisément, dans la mesure où ils sont liés à certaines caractéristiques de l'offre. Ainsi des collections adaptées aux publics souffrant de déficiences sensorielles légères, livres en gros caractères, livres lus, films proposés avec des sous-titres pour sourds et malentendants. Nous reviendrons plus loin sur cette offre spécifique, dont l'absence ou la médiocrité peut être un facteur de diminution, voire d'abandon, de l'usage de la bibliothèque, dans les dernières années de la vie active et dans les premiers temps de la retraite (donc, précisément, dans la tranche 55-64 ans où on constate le premier décrochage).

Cependant, ces explications ne suffisent pas à justifier un écart aussi important entre la fréquentation des actifs et celle des seniors. D'autant que plusieurs phénomènes devraient, au contraire, contribuer à une augmentation de la fréquentation à la retraite : élévation générale du niveau culturel, générant une plus forte demande ; augmentation du temps libre ; accroissement continu du « taux » d'activité des nouvelles générations de retraités. Pourquoi, dans de telles conditions, ne vont-ils pas plus à la bibliothèque ? Serge Guérin nous invite, pour le comprendre, à lutter contre quelques idées reçues.

1) La retraite n'est pas synonyme d'une augmentation du temps libre, surtout si on est actif. Les retraités d'aujourd'hui, ayant devant eux la perspective de quinze à vingt ans de vie « valide », dans des conditions matérielles infiniment meilleures que celles qu'ont connues leurs parents, sont en effet extrêmement actifs, donc très occupés, dans leur très grande majorité. Nous connaissons tous dans notre entourage des parents, des anciens collègues, etc., qui « n'ont pas une minute à eux », entre la garde des petits-enfants, les voyages, l'engagement associatif ou civique, l'entretien de la maison ou du jardin, la généalogie et, de plus en plus, l'usage d'Internet. Quelle place pour la bibliothèque dans un tel agenda ? Y aller

est vite assimilé à une forme d'inactivité, avec un retour négatif sur l'image qu'on se donne de soi-même, une image d'activité en complète opposition avec celle d'une bibliothèque fréquentée par les enfants et les oisifs. Le paradoxe n'est qu'apparent : la bibliothèque de ces trente dernières années a bien été l'un des pourvoyeurs d'activité culturelle de loisirs. Elle n'a jamais été prioritaire pour autant. Elle cède quand d'autres tentations peuvent satisfaire le besoin ou le désir d'activité.

2) La retraite s'accompagne très souvent d'un déménagement. Deux phénomènes peuvent alors se produire. Le premier est un abandon plus ou moins conscient des habitudes et des routines liées à la vie active et au cadre dans lequel elle se déroulait. L'usage de la bibliothèque peut faire partie de ces habitudes qui seront alors sacrifiées à la nouvelle existence dans laquelle on est entré. Le second phénomène concerne ceux qui, en s'installant dans le nouveau lieu de résidence, ne veulent pas, contrairement aux premiers cités, sacrifier l'usage de la bibliothèque. Si l'offre qu'ils découvrent dans ce nouveau lieu ne correspond pas à ce qu'ils cherchent ou à ce qu'ils utilisaient auparavant, le risque est grand d'un abandon très rapide, qui ne sera pas jugé trop appauvrisant s'ils peuvent trouver d'autres activités culturelles compensatrices.

3) Cette inadéquation de l'offre peut concerner aussi bien les collections que l'accessibilité, les horaires d'ouverture, les animations. Sur ces points, on retrouve à la fois des éléments matériels tangibles et d'autres d'ordre plus psychologique. Michèle Plaze, dans le document de formation réalisé pour la bibliothèque départementale de l'Ariège en 2006 et mentionné au début de ce chapitre, énumère les conditions à remplir pour apporter satisfaction à la demande des seniors qui fréquentent une bibliothèque :

- Conditions d'accessibilité : les lieux doivent être d'accès facile, accueillants et ouverts, avec une signalétique claire, un bon confort, des collections aisées à atteindre. Il faut tenir compte des mille petits soucis de motricité qui sont le lot quotidien des seniors (au moins après 65 ans) et de leur sensibilité au confort, à l'agrément d'une démarche.
- Conditions d'accueil : il doit être le plus personnalisé possible et privilégier l'écoute et la disponibilité des personnels.
- Adaptation des collections : offre significative et dynamique de livres en gros caractères, de livres lus, choix très large de revues et de magazines, documentation sur la vie pratique, la santé, les loisirs, fonds local, etc. Nous reviendrons plus loin sur cette question des fonds, qui peut être source de malentendus.
- Offre d'accompagnement : initiation à Internet, à l'informatique, au multimédia, ateliers.
- Offre d'animations : lectures, musique et chansons, traditions locales, rencontres, etc. Mais aussi, ateliers d'écriture et d'expression.

Tous ces éléments peuvent concourir directement à la fidélisation d'un public dont la situation est caractérisée, soit par l'instabilité (premiers temps de vie en retraite), soit par un début de déprise due tantôt à l'effet de l'âge, tantôt à une forme de suractivité. Dans un cas

comme dans l'autre, l'équilibre ne se fait qu'en sacrifiant des activités pour en conserver d'autres²⁹.

3.1.3. *Comment attirer les seniors ?*

La capacité des bibliothèques à retenir le public des seniors est une chose³⁰, la capacité à les attirer en est une autre. Si l'on prend la situation telle qu'elle est aujourd'hui, au vu des données chiffrées que nous avons mentionnées, c'est bien ici que se trouve la plus grande difficulté : **les seniors sont absents des bibliothèques ou les ont quittées, il faut donc trouver les moyens de les y faire venir ou revenir.**

Il est frappant de constater, en lisant la presse spécialisée, que cette situation n'interpelle que très rarement les professionnels. Concentrés sur les actions en direction de l'enfance et de la jeunesse, ainsi que sur les politiques à mener pour fidéliser les adultes actifs, les bibliothécaires semblent croire, dans leur grande majorité, que la fréquentation des bibliothèques par les seniors est acquise d'avance et ne constitue pas un problème. On peut lire par exemple dans le compte rendu de la journée d'étude de l'ABF à Sélestat mentionnée plus haut : « Le senior autonome, en pleine possession de ses moyens, fréquente la bibliothèque comme n'importe quel autre usager adulte et ne nécessite ni ne souhaite aucun traitement particulier. »³¹ Les statistiques d'inscription et de fréquentation prouvent au contraire que les seniors autonomes font partie des catégories de population pour lesquelles la pérennité de la fréquentation et de l'usage est la plus fragile et qu'à ce titre, ils méritent une attention toute particulière dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques des bibliothèques en direction des publics.

Une démarche marketing peut être envisagée dans un premier temps, pour analyser les caractéristiques de la population, identifier les personnes âgées vivant sur le territoire, préciser la place qu'elles tiennent dans la vie locale, la géographie de leur implantation et de leurs ressources, avec l'aide de l'Insee. L'étape suivante est la connaissance du tissu associatif, indispensable pour évaluer l'importance et la diversité de l'offre en termes de loisirs, culturels ou non, et d'activités sociales. Les associations sont aussi des relais d'information à privilégier pour consolider l'image de la bibliothèque et de ses services. Avec ces informations, un travail préparatoire d'analyse des besoins et de la demande des publics âgés peut être entrepris, qui permettra de mieux identifier les actions à entreprendre.

Car les bibliothèques, si elles souhaitent attirer les publics âgés, ne peuvent se contenter de faire savoir qu'elles existent. Serge Guérin, dans l'entretien qu'il nous a accordé, insiste sur ce point : les élus invitent les bibliothèques à pratiquer une politique active de l'offre. Pour cela, en plus des conditions que nous avons mentionnées plus haut, qui touchent le public déjà présent, se pose la question primordiale des horaires d'ouverture, frein majeur à la fréquentation des seniors, contrairement à une idée reçue. Comme nous l'avons évoqué plus

²⁹ Cette stratégie est analysée, pour les personnes très âgées entrant dans la dépendance, par Vincent Caradec dans l'article d'*Empan*, « Comportements culturels de la population âgée », op.cit.

³⁰ Ce que nous écrivons des seniors, en l'occurrence, s'applique évidemment à d'autres catégories de publics.

³¹ « Les personnes âgées en bibliothèque », compte rendu de la journée d'étude de l'ABF Alsace à Sélestat, 15 mai 2012, in *Bibliothèque(s)*, n° 64, octobre 2012, p.66.

haut, le mythe du temps libre des retraités fait croire à beaucoup de bibliothécaires (mais aussi de responsables administratifs et d'élus) que les heures d'ouverture ne sont pas un obstacle à la fréquentation par cette catégorie de public, en mesure de s'adapter. Rien n'est moins sûr. La publication récente de la synthèse nationale des données d'activité 2010 des bibliothèques municipales par le ministère de la Culture et de la Communication fournit à cet égard des informations qui ne laissent pas d'inquiéter : en valeur moyenne, les bibliothèques sont ouvertes 16 h 45 par semaine sur 3,8 jours, les points d'accès au livre 7 h 45 sur 2,2 jours³² Dans un tel contexte, rarissimes sont les ouvertures en nocturne et le dimanche. Pour les seniors actifs qui fréquentent assidûment les manifestations organisées par les librairies en soirée et en week-end, des bibliothèques ouvertes 4 jours par semaine et fermant tôt sont évidemment disqualifiées.

En fait, on retrouve, derrière la question des publics seniors, celle de la qualité du service offert : les bibliothèques publiques françaises ont une très grande difficulté à fidéliser leurs publics, pour de nombreuses raisons que nous n'analyserons pas ici. En moyenne 30 % des inscrits en bibliothèque ne renouvellent pas leur adhésion d'une année sur l'autre, la stabilité ou l'augmentation du nombre d'inscrits ne s'obtenant que grâce aux nouvelles adhésions. Il faut donc se rendre à l'évidence : si la fréquentation des bibliothèques par les seniors reste faible (ou continue de s'affaiblir), c'est aussi parce que nombre d'entre eux, insatisfaits des services qu'elles rendent, cessent de les utiliser. C'est d'autant plus regrettable que, pour une fraction de la population âgée, le départ en retraite a pu être l'occasion de découvrir la bibliothèque : dans l'enquête faite par les élèves de l'Enssib en 2004, les auteurs notaient que « pour 22,3 % [des sondés], l'âge de première fréquentation se situe à 60 ans, c'est donc à la retraite que commence la fréquentation de la bibliothèque. »³³

3.2. L'action des bibliothèques au croisement du culturel et du social

L'action spécifique des bibliothèques en direction des personnes âgées se déploie, pour l'essentiel, dans deux directions non exclusives l'une de l'autre. La première est celle des services ciblés pour les publics âgés proposés sur place, la seconde celle des actions menées hors les murs, à destination des personnes âgées empêchées.

Dans l'un et l'autre cas, l'action intègre pour une part une dimension sociale : très importante dans les services hors les murs, en raison même de l'état d'empêchement des personnes, qui en fait des assistés sociaux, elle n'est pas moins présente également dans l'offre sur place, dans la mesure où elle croise l'action en direction de publics handicapés ou nécessitant un accompagnement particulier. On peut prendre en exemple l'accessibilité, vocable sous lequel on rassemble des actions et des dispositifs destinés à faciliter l'usage de la bibliothèque et de

³²Ministère de la Culture et de la Communication, Service du livre et de la lecture / Observatoire de la lecture publique : Bibliothèques municipales, Données d'activité 2010 :
<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Disciplines-et-secteurs/Livre-et-lecture2/Actualites/Parution-de-la-synthese-2010-de-l-activite-des-bibliotheques-municipales>

³³*Les personnes âgées dans les bibliothèques publiques municipales*, op. cit

ses ressources à l'ensemble des publics, en compensant en totalité ou en partie les handicaps. Ce mécanisme de compensation découle des principes énoncés par la loi de 2005³⁴, dont « l'objectif est d'assurer l'autonomie des personnes handicapées, quelle que soit la nature ou l'importance du handicap ». De fait, ils peuvent aussi s'appliquer aux publics dont l'autonomie est restreinte, non par un handicap au sens de cette loi, mais par une déficience sensorielle ou motrice liée à l'âge. Abstraction faite de la définition strictement légale ou médicale du handicap, la différence entre celui-ci et une déficience plus ou moins invalidante est souvent ténue.

Pour les actions hors les murs, ce croisement se gère assez bien, à travers l'ensemble de ce qu'on dénomme les « services à la personne » : les bibliothèques ont tout intérêt à inscrire leur action dans les cadres et les procédures définis par les services sociaux, dont l'expérience est ici primordiale. En revanche, au sein même de la bibliothèque, plusieurs risques peuvent être identifiés :

- assimiler personnes âgées et personnes handicapées, sans distinguer leurs besoins : les services seront indifférenciés et mal adaptés ; en outre, certaines personnes âgées pourront se sentir stigmatisées d'être rangées dans la catégorie « personnes handicapées », indépendamment de tout autre critère³⁵ ;
- définir les personnes âgées comme une catégorie de public essentiellement caractérisée par les déficiences liées à l'âge – risque d'un traitement exclusivement social ;
- considérer le public âgé comme une catégorie homogène, rassemblée autour de pratiques et de goûts communs.

Lors de la journée de formation sur « Le portage à domicile et les services aux seniors » organisée par Interbibly et la bibliothèque municipale de Reims le 17 novembre 2008 (voir plus haut), Sylviane Barraud a bien résumé le problème : si on assimile les seniors aux seuls publics empêchés, ils deviennent destinataires et bénéficiaires d'un seul service, qui est rendu

³⁴ Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

A titre d'exemple, ces extraits de la loi : « Toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté. [...] L'Etat est garant de l'égalité de traitement des personnes handicapées sur l'ensemble du territoire et définit des objectifs pluriannuels d'actions. » (article modifiant l'art. L114-1 du code de l'action sociale et des familles). « Les dispositions architecturales, les aménagements et équipements intérieurs et extérieurs des locaux d'habitation, qu'ils soient la propriété de personnes privées ou publiques, des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des lieux de travail doivent être tels que ces locaux et installations soient accessibles à tous, et notamment aux personnes handicapées, quel que soit le type de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique. [...] Les établissements existants recevant du public doivent être tels que toute personne handicapée puisse y accéder, y circuler et y recevoir les informations qui y sont diffusées, dans les parties ouvertes au public. » (articles modifiant l'article L111-7 du code de la construction et de l'habitat).

³⁵ Les risques de stigmatisation existent aussi pour les handicapés, bien entendu. Ce que nous voulons souligner ici, c'est que si une personne handicapée peut revendiquer à bon droit d'être traitée comme les autres, indépendamment de son handicap, elle ne nie pas pour autant celui-ci. Alors qu'une des grandes difficultés du vieillissement est précisément, pour la personne âgée, de reconnaître les handicaps qui l'accompagnent et d'apprendre à vivre avec.

à l'extérieur de la bibliothèque. Ne faut-il pas essayer aussi de les faire venir à la bibliothèque et de miser sur le rôle de lien social qu'elle peut jouer ?

Le risque lié à une vision schématique ou simplifiée du public âgé nous paraît aujourd’hui le plus difficile à maîtriser. D'une part, en raison des germes « communautaristes » qu'il contient, contre lesquels les bibliothèques françaises, on le sait, sont très mal armées. Et, d'autre part, parce qu'il peut conduire à proposer une offre documentaire réduite à des genres, certes souvent plébiscités par une partie du public âgé, mais qui ne peuvent constituer l'essentiel des collections mises à leur disposition (romans du terroir, récits historiques, etc.).

3.3. Le difficile recensement des actions

Le travail de collecte des informations destinées à ce rapport nous a fait mesurer la difficulté à dresser un état des lieux détaillé de l'ensemble des actions, y compris celles qui sont aujourd’hui les mieux balisées, comme le portage. Ce constat nous paraît un peu paradoxal, car si l'on en croît les déclarations des bibliothèques pour l'établissement des statistiques 2010, les actions à destination des personnes âgées seraient très nombreuses et bien identifiées. En effet, la proportion d'établissements qui déclarent conduire des actions en direction des personnes âgées s'élève à 50 %, juste derrière la petite enfance (65 %) et les jeunes (53 %), loin devant les immigrés, les chômeurs, les illettrés et les handicapés. Cependant, la réalité est plus modeste, comme le montre un autre tableau de la synthèse. En moyenne, chaque bibliothèque a organisé 29 actions en direction de publics spécifiques. Les personnes âgées n'y interviennent que pour 13 % (contre 39 et 35 % pour la petite enfance et les jeunes). Ce qui ramène le nombre moyen d'actions en direction des personnes âgées, en 2010, à un peu plus de trois³⁶.

En réalité, la sensibilisation faite ces dernières années par les agences de coopération ou les bibliothèques départementales ne semble pas encore porter ses fruits. Les initiatives visant à lancer des projets de services pour les personnes âgées se sont pourtant multipliées. Citons seulement ici, pour illustrer cette faible réactivité, l'appel à projets lancé en 2011 par le Motif, Observatoire du livre et de l'écrit en Ile-de-France, et la Région³⁷, pour « améliorer l'accès aux livres et à la citoyenneté des seniors ». Selon Serge Guérin, président du Motif : « Il y a eu peu de réponses venant des bibliothèques. Ce sont les maisons de retraite qui ont le plus réagi et ont proposé des projets, avec les libraires ou avec les auteurs. Les bibliothèques ne sont pas en pointe sur ce sujet-là. » Faut-il déduire de ces propos un peu pessimistes que les bibliothèques françaises, bien que la moitié d'entre elles déclarent monter des actions en direction des personnes âgées, s'en tiennent au minimum, c'est-à-dire au portage à domicile d'un côté et aux collections pour déficients visuels (livres en gros caractères et livres lus) de l'autre ?

³⁶ Ministère de la Culture et de la Communication, Service du livre et de la lecture / Observatoire de la lecture publique : Bibliothèques municipales, Données d'activité 2010, op.cit.

³⁷ Voir pour plus de détails la 6^{ème} partie du rapport, infra.

Il est difficile de répondre à la question, faute de recensement des actions. Pour réaliser cette étude, nous avons cherché à répertorier de la manière la plus complète possible les initiatives prises en direction des personnes âgées, d'où qu'elles viennent. Les études menées par des élèves de l'Enssib nous ont été très utiles. Mais leur actualisation s'est révélée plus difficile. La consultation des sites des agences régionales de coopération ou de celui de la Fill, Fédération interrégionale pour le livre et la lecture, a certes permis de collecter des informations, mais il n'en est proposé nulle part de synthèse. Les données les plus récentes en provenance du terrain sont celles qui ont été présentées lors de deux journées d'étude que nous avons mentionnées plus haut : celle organisée par l'agence de coopération Livre et lecture en Bretagne, à Rennes, le 31 mai 2011, et celle du 17 novembre 2008 à Reims, initiative conjointe de l'agence Interbibly et de la bibliothèque municipale. En effet, était présenté lors de cette journée un travail d'enquête auprès des bibliothèques de la région, sur les services qu'elles proposent en direction des seniors. L'étude a permis de mesurer la diversité de ces actions, sur place ou hors les murs. Elle a aussi montré leur faible impact.³⁸

En l'absence d'un recensement des services proposés, l'exposition par les bibliothèques et leurs tutelles de leurs objectifs de services et du cadre de leurs actions est à privilégier. A cet égard, on peut recommander la lecture de deux plaquettes réalisées par deux bibliothèques départementales et disponibles en ligne. Ces bibliothèques, en capitalisant l'expérience qu'elles ont acquise sur le terrain, y donnent un certain nombre d'informations et de conseils qui seront utiles à tous. Nous en reprendrons des éléments dans nos recommandations :

- Plaquette *Lecture et personnes âgées : guide pratique à l'usage des bibliothécaires*, publiée en 2005 par Savoie-Biblio (bibliothèque départementale de Savoie et Haute-Savoie)³⁹.
- *Culture bleue : l'offre de lecture aux établissements de personnes âgées*, réalisée par la bibliothèque départementale de l'Ardèche⁴⁰.

4. L'accueil des seniors en bibliothèque et les services sur place

³⁸ Ainsi, sur 15 bibliothèques proposant des services, le pourcentage des plus de 65 ans inscrits va de 0,03 à 4,3 %. Il ya cependant des exceptions heureuses : à Charleville, les 171 bénéficiaires du service de portage à domicile représentent 28,9 % du public potentiel.

³⁹ http://www.savoe-biblio.com/col_gauche/espace_pro/nos_conseils/personnesagees/personnesagees.pdf. La correspondante pour ces questions est Claire Burghgraeve, mèl : claire.burghgraeve@savoie-biblio.com

⁴⁰ <http://www.ardeche.fr/Culture/livre-lecture/reseau-lecture-publique> (plaquette non datée). La référente sur ces questions est Jocelyne Bétinas, responsable du secteur personnes âgées, mèl : bibliotheque.departementale@ardeche.fr

Pour l'accueil : Savoie Biblio suggère dans sa plaquette de 2005 mentionnée ci-dessus d'organiser l'accueil formalisé des personnes âgées en groupe, pour une visite guidée de la bibliothèque. Occasion de convivialité, de découverte pour certaines personnes qui n'avaient jamais fréquenté la bibliothèque pendant la vie active, de stimulation enfin. Néanmoins, en dehors de cet accueil formalisé, un accueil spécifique pour les seniors ne s'impose nullement, au contraire, si ce n'est pour informer sur certaines particularités d'accès (tarif spécial ou exonération) et sur les aspects de l'offre qui peuvent retenir leur attention (livres en gros caractères, presse locale, proposition du service de portage éventuellement).

4.1. Accessibilité, aménagement des espaces : quels objectifs, quelles normes ?

Le traitement des questions liées à l'accessibilité des locaux s'adresse aux personnes handicapées, au sens de la loi de 2005 précitée, qu'il s'agisse de handicapés moteurs (accès de plain pied, ascenseurs aménagés, circulations, etc., pour les déplacements en fauteuil roulant), d'aveugles et déficients visuels (chemin podotactile, ascenseurs équipés, signalétique sonore) ou de sourds et malentendants. Il doit toujours être bien clair, dans l'esprit des équipes accueillant le public, que ces dispositifs ne sont pas *destinés* aux personnes âgées. Ils sont destinés aux handicapés, *quel que soit leur âge*. Il est indispensable d'éviter, dans les procédures d'accueil, mais aussi dans l'esprit des personnels, toute forme d'assimilation de l'âge au handicap, car les seniors valides, en particulier ceux qui commencent à sentir les premiers effets, encore légers, de déficiences sensorielles ou motrices, ne doivent pas avoir le sentiment d'être traités à part. Les dispositifs d'aide doivent toujours être perçus comme des moyens de compensation et préserver l'autonomie.

Un des aspects sans doute les moins étudiés est celui du confort et de l'impression de bien ou de mal être que peuvent ressentir les personnes âgées dans des espaces publics tels que les bibliothèques. Dans l'enquête faite par les élèves de l'Enssib en 2004⁴¹, l'appropriation semble bonne : pour 90,4 % des sondés, la bibliothèque est bien située et facile d'accès ; 84,7 % sont satisfaits des horaires et 84,2% de l'aménagement intérieur. Mais ces réponses sont celles de gens qui fréquentent la bibliothèque et il n'est pas interdit de penser que, parmi les raisons de l'absence de fréquentation, figurent des questions de confort, de tranquillité, de sentiment d'être bien accueilli, etc. Le fait de côtoyer, soit des collégiens et lycéens, soit des jeunes actifs, pour de faibles lecteurs, peut être une source d'inconfort, mais aussi de gêne liée à son propre statut, à un sentiment croissant d'être laissé à l'écart ou de ne plus être « dans le coup ».

Au-delà des normes d'accessibilité et des objectifs que l'on se fixe en termes d'accueil de convivialité et de confort, il nous semble donc qu'une réflexion est de plus en plus nécessaire autour de la cohabitation⁴² des générations dans la bibliothèque, des effets éventuels de rejet

⁴¹ *Les personnes âgées dans les bibliothèques publiques municipales*, op. cit.

⁴² Les sociologues qui étudient les populations âgées, comme Vincent Caradec, insistent, nous l'avons mentionné plus haut, sur le phénomène croissant de « décohabitation » qui caractérise l'époque récente : les vieux et les jeunes vivent de moins en moins sous le même toit. Il peut en résulter, pour les personnes âgées, dont les capacités d'adaptation diminuent, une très grande difficulté à côtoyer dans un même lieu des personnes plus jeunes, au comportement devenu étranger.

qu'elle peut provoquer et des moyens d'y remédier. Une des tendances lourdes des constructions de bibliothèques et médiathèques, ces vingt dernières années, a été de créer des espaces indifférenciés, conçus pour accueillir tous les publics de la même façon et les encourager à se mêler. Cette vision idéologique, répondant à un noble idéal d'universalité, se heurte aujourd'hui à une tendance sociale inverse, privilégiant les communautés et les groupes homogènes. Le « vivre ensemble » prôné avec générosité par les politiques n'est certes pas un objectif social critiquable en soi, mais sa mise en œuvre doit tenir compte des résistances opposées, non par la défiance, mais par l'incapacité ou la souffrance. Si, pour les personnes âgées, l'effet immédiat de l'indifférenciation peut être perçu de manière positive : ne pas être accueilli ni traité comme un vieux est appréciable, les conséquences négatives qui apparaissent ensuite se révèlent souvent dissuasives : aller à la médiathèque, c'est prendre le risque d'être confronté à des jeunes trop bruyants, irrespectueux et indifférents, de ne pas bénéficier d'un traitement adapté à sa condition, de souffrir l'inconfort : le jeu en vaut-il la chandelle ?

4.2. Des collections et des services dédiés : du livre en grands caractères au livre « pour les vieux » ?

En matière de collections, on doit distinguer deux catégories : ce qui n'est pas spécifiquement destiné aux personnes âgées, mais va être largement utilisé par elles, et ce qui est acquis en priorité pour elles.

4.2.1. *Collections adaptées*

La première catégorie regroupe les documents qui répondent à une demande liée à une pathologie de la perception affectant la lecture :

- pathologie visuelle : livres en gros caractères, livres lus ;
- pathologie auditive : documents ou programmes audiovisuels avec sous-titrage pour sourds et malentendants.

Beaucoup de bibliothèques publiques ont développé des fonds de livres en gros caractères en ayant recours à l'offre des éditeurs spécialisés. Ces collections sont utilisées majoritairement par des personnes âgées dont l'acuité visuelle ne leur permet plus de lire des livres ou des revues en impression standard et, partout où elles sont implantées, elles sont très appréciées de ces lecteurs. C'est même devenu, dans les bibliothèques publiques, le service le plus visible et le plus simple proposé aux personnes âgées. Avec un risque que nous avons déjà signalé plus haut, celui de considérer que le besoin de lecture des seniors sera satisfait en quasi-totalité par un service qui, en réalité, est lié au handicap, indépendamment de l'âge. Nous insistons sur ce point, dans la mesure où il nous semble essentiel de comprendre qu'une offre de ce type – certes tout à fait utile et dont il faut continuer à encourager le développement – ne peut avoir que très peu d'incidence sur la fréquentation des seniors en général, et aucune sur la frange des « jeunes seniors » non encore affectés de pathologies

sensorielles. Les retenir ou les attirer à nouveau quand ils se sont éloignés de la bibliothèque suppose une approche beaucoup plus large et des initiatives centrées sur les contenus de l'offre et sur les services, bien plus que sur des documents adaptés.

Pour l'accès aux ressources non couvertes par l'édition de livres en gros caractères, encore fragmentaire, les aides techniques (loupes, téléagrandisseurs, logiciels d'agrandissement de caractères, outils disponibles sur les ordinateurs) sont un complément à ne pas négliger. Là encore, leur mise à disposition relève avant tout du service aux publics handicapés, et non aux seniors. De même, si les bibliothèques se doivent d'être attentives aux possibilités offertes par les tablettes et liseuses, dont une des fonctionnalités les plus courantes est l'agrandissement des caractères, ces outils nomades sont destinés à l'ensemble du public, non spécifiquement aux personnes âgées. Il faut d'ailleurs rappeler que les plus de 65 ans d'aujourd'hui sont de très faibles utilisateurs des ordinateurs et d'Internet et encore moins d'outils tels que les liseuses ou les *smartphones* (le téléphone portable est d'abord, chez les plus âgés, un téléphone). Les choses sont appelées à changer en profondeur, mais sans doute pas avant les départs en retraite des « boomers bohèmes », ces « boobos » dont parlait Serge Guérin, quinquagénaires ou prochains sexagénaires « branchés » et connectés.

Alternative au livre en gros caractères pour les lecteurs victimes d'une pathologie visuelle leur fermant l'accès au livre standard, le livre lu, naguère sur cassette, aujourd'hui sur CD, se développe aussi dans les bibliothèques, mais l'édition en est fragile, avec un nombre réduit de maisons. Outre l'édition commerciale, l'offre comprend aussi les productions d'associations comme Les Donneurs de voix, qui ont permis de constituer d'importantes bibliothèques sonores, dont la plus connue est celle de la bibliothèque municipale de Caen. Pour le reste, le public cible comme les usages appellent les mêmes remarques que celles concernant les livres en gros caractères.

Les personnes sourdes ne doivent pas être oubliées. La perte d'audition liée à l'âge peut rendre difficile l'accès aux contenus audiovisuels, par exemple aux films et séries en DVD. Plusieurs solutions existent : écouteurs adaptés connectables aux téléviseurs, par exemple, ou sous-titrage pour sourds et malentendants. Si la première ne concerne pas directement la bibliothèque, il en va autrement de la seconde. On peut penser intéressant de donner la priorité, dans les achats de DVD, aux titres proposant ce sous-titrage. Malheureusement, sur ce point, l'édition française est d'une frilosité regrettable : les titres équipés sont en nombre infinitésimal.

Cette offre de documents adaptés visant un public affecté de pathologies sensorielles de niveau très variable a une importance particulière pour les bibliothèques départementales, dans la mesure où elle constitue un élément fort du service aux personnes empêchées. Confirmation en est donnée par le fait, relevé à travers plusieurs rapports d'inspection de BDP, que la demande des bibliothèques relais et des points lecture pour ce type de documents est une de celles qui arrivent en tête partout.

4.2.2. *Collections ciblées*

Quant à des collections spécifiquement constituées en direction des personnes âgées, elles n'existent pas... en théorie : il n'y a pas de « livres pour vieux », alors qu'il y a des livres, des revues ou des CD pour enfants. Certes, une offre ciblée en direction des retraités existe pour les périodiques⁴³, mais le nombre de titres est peu élevé. Pourtant, il suffit d'interroger des bibliothécaires ou de lire certaines brochures de présentation d'établissements ou de services, pour comprendre que certaines catégories de documents sont achetées en visant plus ou moins explicitement le seul public des personnes âgées : romans « du terroir », romans historiques, ouvrages sur l'histoire locale, romans policiers (pas tous), ouvrages de jardinage, de tricot, de vie pratique, etc. ; pour les DVD, les films édités par René Chateau⁴⁴, pour les CD, la chanson ancienne...

Il n'est pas nécessaire de s'appesantir sur un travers que les politiques documentaires les plus rigoureuses ne pourront sans doute jamais corriger : la segmentation des publics en fonction de goûts supposés communs à des groupes (d'âge, mais aussi de sexe, de condition sociale, d'origine...) et reposant uniquement sur des archétypes. Nous souhaitons seulement mettre en garde contre les effets contreproductifs que peuvent avoir de telles politiques sur les publics âgés, risque de « ghettoïsation » par l'âge et, in fine, de rejet par les lecteurs. Serge Guérin, auteur de *Vive les vieux !*⁴⁵, le dit autrement : personne ne veut être désigné comme vieux par les autres.

4.3. Faire lire : les actions de promotion de la lecture en bibliothèque et leur impact sur la personne âgée

Dans les programmes d'animations pour les adultes organisés par les bibliothèques, la promotion de la lecture joue évidemment un rôle central, que ce soit par l'organisation de séances de présentations de livres, par des lectures à haute voix ou par des rencontres avec les auteurs. Les enquêtes que nous avons citées montrent que les publics seniors sont très présents, lorsque les conditions d'horaire et d'accès le favorisent. S'agissant des personnes dont ni l'appétence à la lecture ni la capacité de lire n'ont diminué, ces animations entrent pleinement dans la politique menée par la bibliothèque pour diversifier ses services, être un acteur de la vie sociale et culturelle locale et encourager l'échange. Elle est pleinement dans ses missions.

⁴³ S'agissant des périodiques, le succès des journaux locaux auprès des retraités et des personnes âgées est une raison de maintenir une offre de très bonne qualité, voire de la renforcer, partout où la lecture sur place peut se faire dans de bonnes conditions. Il faut cependant se préparer, dans les années à venir, à une baisse d'usage : la génération des *baby-boomers* est encore attachée à la presse papier, mais la suivante ?

⁴⁴ Nous avons personnellement entendu un bibliothécaire chargé du fonds vidéo dans une grande bibliothèque nous dire qu'il n'achetait pratiquement jamais de films anciens en noir et blanc, parce que « ça n'intéresse que les papys ».

⁴⁵ Éditions Michalon, 2008.

Nous pensons que des voies complémentaires peuvent être explorées, selon les moyens, pour améliorer l'impact de ces animations sur les personnes âgées et, de ce fait, le service qui leur est rendu :

- organiser, pour les personnes empêchées, des transports à la bibliothèque, en partenariat avec les services sociaux ;
- équiper les espaces accueillant les séances de boucles magnétiques pour les sourds et malentendants ;
- alterner séances intergénérationnelles et séances visant plus particulièrement les seniors, en fonction des thématiques (en évitant tout risque de « ghetto troisième âge ») ;
- enfin, solliciter la participation des personnes âgées à la lecture ou à la discussion.

4.4. Les seniors, acteurs de la lecture et de l'accompagnement

Les seniors peuvent en effet être des acteurs autant que des auditeurs, et la participation active produit toujours des effets bénéfiques sur l'activité intellectuelle et sur la santé. Lors de la journée d'étude « Lecture et personnes âgées » organisée le 31 mai 2011 aux Champs libres à Rennes, une séance a été organisée autour de ce thème : « Quand l'âge libère du temps pour apprendre, lire, agir : les seniors qui sont acteurs de la lecture, de l'accompagnement... » C'était l'occasion de présenter l'action de plusieurs associations et organismes œuvrant dans cette direction :

- l'association Les Amis de la lecture, à Pacé, autour du partenariat entre professionnels et bénévoles ;
- les associations Générations & Cultures (Nord-Pas de Calais), Lis avec moi et l'École des Grands-parents européens, qui témoignent du fort engagement des seniors autour du passage de relais entre générations pour transmettre le goût de lire ;
- Ma plume est à vous, de Michelle Marret, qui organise des permanences d'information et médiation sociale par l'écriture à Paris.

Les bibliothèques, selon nous, ont tout intérêt à développer ces partenariats, qui donnent l'occasion à des personnes âgées de diriger une partie de leur potentiel d'activité vers la bibliothèque, laquelle peut en tirer un grand profit, y compris dans la fidélisation de son public âgé. Par ailleurs, ces partenariats doivent aussi être l'occasion, pour beaucoup de bibliothèques publiques, de dépasser des préventions tenaces contre la présence de bénévoles dans les bibliothèques et leur participation au service. Nous ne pensons pas ici aux bibliothèques départementales, pour lesquelles le bénévolat, dans les bibliothèques rurales et les points-relais, est une réalité depuis longtemps prise en compte et intégrée. Il est d'ailleurs significatif que, sur les services aux seniors et aux publics empêchés, ces bibliothèques soient en pointe.

Un des exemples les plus significatifs de l'investissement personnel de seniors dans la lecture publique et la transmission du goût de la lecture est celui de l'association **Lire et faire lire**⁴⁶. Crée en 1999 à l'initiative de l'écrivain Alexandre Jardin, elle rassemble aujourd'hui 12 000 bénévoles qui interviennent dans 5 000 structures éducatives. Elle reçoit le soutien du ministère de l'Éducation nationale à hauteur de 120 000 € par an, et celui du ministère de la Culture et de la Communication, au titre des objectifs définis dans les 14 propositions présentées par le ministre en 2010, pour un montant encore plus élevé : 140 000 € annuels. Le portage est assuré par la Ligue de l'enseignement et l'Union nationale des associations familiales, dont les structures départementales coordonnent le programme. Si la cible prioritaire est l'école, l'objectif étant l'accompagnement éducatif (la grande majorité des bénévoles sont des éducateurs ou enseignants retraités), l'association intervient de plus en plus dans les centres de loisirs, les bibliothèques, les lieux de la petite enfance, en lien avec la Caisse nationale des allocations familiales. 17 % des interventions ont lieu dans des bibliothèques, et une convention a été signée avec l'Association des bibliothécaires de France pour développer des partenariats avec celles-ci. Lire et faire lire annonce d'ailleurs que l'année 2013 sera pour elle « l'année des bibliothèques ».

Exemple remarquable d'initiative autour de la lecture fondée sur la mixité générationnelle et la transmission, l'association contribue à faire ou refaire des seniors bénévoles des acteurs complets de la lecture et, à ce titre, elle a toute sa place en bibliothèque, pour contribuer à y renforcer la présence des publics âgés, en commençant par les retraités.

Cependant, des critiques sont régulièrement émises sur le travail de cet organisme, y compris de l'intérieur, où beaucoup d'intervenants déclarent pâtir dans leur travail bénévole d'un manque de structuration des actions et de définition des contenus. L'intervention des bibliothécaires, professionnels aujourd'hui reconnus de la médiation du livre et de la lecture, est donc d'autant plus souhaitable qu'elle peut contribuer efficacement à cet effort nécessaire de structuration.

5. Les bibliothèques et les services aux personnes âgées hors les murs

L'action des bibliothèques s'inscrit ici dans un ensemble plus large, celui du service aux publics dits empêchés, c'est-à-dire qui ne sont pas en mesure de se rendre eux-mêmes à la bibliothèque. Le Conseil supérieur des bibliothèques, dans son rapport pour 1995, en a donné une définition précise : « Une personne est dite empêchée lorsqu'elle est soumise à des contraintes, soit par un handicap, soit par une immobilisation dans un établissement, hôpital,

⁴⁶ 3 rue Récamier, 75341 Paris cedex 07, site : www.lirefairelire.org

maison de retraite, prison ou caserne⁴⁷. » Les bibliothèques françaises ont intégré dans leurs objectifs et leurs programmes cette nécessité de se projeter au-dehors pour servir tous les publics, ce que rappellent les textes de référence, Charte des bibliothèques adoptée en 1991 par le Conseil supérieur des bibliothèques ou Manifeste de l'Unesco sur la bibliothèque publique⁴⁸.

Aujourd’hui, avec le développement des services en ligne, le fait de ne pouvoir se rendre dans une bibliothèque en dur ne ferme pas en théorie l'accès aux services de l'établissement. Dans la pratique, pour la très grande majorité des personnes âgées empêchées, l'usage des services accessibles via un ordinateur n'est pas imaginable, à la fois parce que ces outils sont, pour les personnes âgées ou très âgées aujourd’hui, des objets qu'elles ne possèdent pas et ne savent pas utiliser, et en raison des déficiences sensorielles ou motrices dont ces personnes sont affligées. S'agissant des personnes âgées empêchées, la seule voie qui s'offre donc aux bibliothèques est donc celle du service hors les murs. Ce service peut être assuré en direct, avec des partenaires associatifs ou encore, pour le secteur des hôpitaux et des maisons de retraite, avec les établissements dits du « tiers-réseau ».⁴⁹

Parmi les travaux récents qui ont été consacrés à la question, le mémoire d'étude rédigé par Ophélie Ramonatxo sous la direction de Madame Claudie Guérin, que nous avons mentionné plus haut, est une source particulièrement recommandable⁵⁰. Il fait un point très complet de la situation et des propositions d'actions sur lesquelles nous aurons l'occasion de revenir.

Il est nécessaire tout d'abord de prendre la mesure du problème. Comme nous l'avons vu plus haut (1.2.2), près de 1 million de personnes sont dans une situation relevant médicalement de la dépendance, dont 400 000 environ dans les établissements d'hébergement médicalisé, les hôpitaux gériatriques et les maisons de retraite. Le nombre total de personnes âgées empêchées est sensiblement plus élevé, de l'ordre de 1,5 million, en incluant toutes celles qui vivent à domicile avec une autonomie réduite.

La première action à mener, pour la bibliothèque, est d'identifier les personnes âgées vivant sur le territoire et en particulier celles qui bénéficient de prestations sociales liées à leur âge. C'est dès cette première étape que, pour tous les services que souhaite proposer la bibliothèque, le concours des services sociaux (de la commune ou du département) s'impose. A la bibliothèque de déterminer le partenaire le plus pertinent, en fonction du contexte local et

⁴⁷ « L'accès à la lecture des personnes « empêchées » et le « tiers-réseau » de la lecture publique », in Rapport du président [Michel Melot] pour l'année 1995, Association du Conseil supérieur des bibliothèques, 1996, p. 57 à 71. En ligne : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-1107>

⁴⁸ Consultables en ligne sur le site de l'Enssib. Charte des bibliothèques : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-1096> ; Manifeste de l'IFLA/Unesco sur la bibliothèque publique : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-40695>

⁴⁹ Rappelons que le terme désigne les services de bibliothèque à l'hôpital et en maison de retraite, en prison, dans l'entreprise, ainsi que les réseaux associatifs.

⁵⁰ Ophélie Ramonatxo, *Les services des bibliothèques publiques aux personnes âgées empêchées : état des lieux de l'offre, évaluation de la demande, propositions d'actions*. Mémoire d'étude pour le DCB, sous la direction de Mme Claudie Guérin, coordinatrice des médiathèques et centres de documentation de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris, Enssib, 2006. En ligne : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-573>

institutionnel : CCAS (Centre communal d'action sociale), ADMR (Aide à domicile en milieu rural, association), etc. Deux groupes distincts vont ainsi être délimités :

- 1) les personnes âgées vivant à leur domicile, seules ou en famille ;
- 2) les personnes âgées vivant dans les foyers-logements, les maisons et foyers de retraite, les établissements hospitaliers de gériatrie, les EHPAD, établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.⁵¹

Les personnes âgées qui ne se rendent plus à la bibliothèque ou dans d'autres services éloignés de leur domicile ne doivent pas être considérés comme relevant toutes de la dépendance, au sens médico-social du terme. Beaucoup de ces personnes ont encore leur autonomie, au moins partiellement, et jouissent d'une relative mobilité. Mais la diminution de leurs capacités les oblige d'ores et déjà à réduire leurs déplacements au strict nécessaire. Leur

état de santé, s'il ne justifie pas encore une assistance médicale permanente, leur ouvre droit à des prestations relevant de l'aide à domicile, organisées le plus souvent, à l'échelon local, par les centres communaux d'action sociale : au premier niveau, ménage, repassage ; au second niveau, mise à disposition d'auxiliaires de vie, assurant l'aide à la toilette, aux déplacements et aux démarches administratives. Le niveau des prestations est tributaire de l'engagement et des moyens de la collectivité. Certaines communes proposent ainsi des portages de repas ou du transport de personnes.⁵²

Dans les deux cas, même si les modalités de l'offre de la bibliothèque vont être très différentes, il importe de bien réfléchir à la perte d'autonomie, de bien l'analyser. En effet, comme l'a souligné Serge Guérin dans l'entretien qu'il nous accordé, la bibliothèque, comme les autres institutions facteurs de lien social, peut contribuer à préserver, sinon l'autonomie elle-même, du moins le sentiment chez la personne âgée qu'elle conserve encore une part d'autonomie. Il faut donc favoriser les situations où la personne âgée peut profiter complètement de cette part d'autonomie subsistante. Celle-ci, même faible, peut servir de levier ou d'appui pour proposer un tel service. Serge Guérin donne comme exemple les livraisons de repas : « On livre des repas que les gens mangent seuls. Au lieu d'organiser des repas en commun. » En transposant aux bibliothèques, on peut imaginer, se subsistant au portage simple, l'organisation de séances de lecture ou de rencontres à la bibliothèque ou dans un lieu d'accueil, avec prise en charge du transport accompagné.

⁵¹ Deux populations doivent être traitées à part : les personnes âgées vivant en milieu psychiatrique fermé et les détenu(e)s âgé(e)s. En effet, les bibliothèques ne peuvent espérer les atteindre que dans le cadre d'actions spécifiques destinées à ce type d'établissements, lesquelles supposent un traitement administratif complexe, ne serait-ce que pour accéder matériellement aux lieux. On ne traitera donc pas cette question, qui dépasse le cadre constraint ce notre étude.

⁵² Toutes les aides à caractère médical ou para-médical, comme les soins infirmiers, relèvent de l'initiative du médecin traitant en premier, qui exerce son rôle de prescripteur, et des services dépendant de la Sécurité sociale et du ministère des affaires sociales et de la santé.

5.1. Le portage à domicile, une expérience en développement

Dans son mémoire de 2006, Ophélie Ramonatxo mentionnait déjà un nombre significatif de bibliothèques proposant un service de portage à domicile, soit couplé au service de desserte d'institutions gériatriques, soit développé de façon indépendante. Étaient cités, entre autres, les bibliothèques départementales de l'Ardèche et de la Gironde, les bibliothèques municipales de Bourg-en-Bresse, Bourges, Fontaines-sur-Saône, Grenoble, Langres, Lyon, Meudon, Pessac, Pierrefort, Le Plessis-Robinson, Saint-Chamond, Sainte-Foy-lès-Lyon, Vélizy. Nous pouvons ajouter Angers, Charleville, Mulhouse, Paris, Reims ou le réseau de Saint-Denis Plaine Commune⁵³. A Issy-les-Moulineaux, la médiathèque a signé des conventions avec l'hôpital gériatrique Corentin Celton et avec trois maisons de retraite. Ces établissements bénéficient d'un abonnement collectivités qui leur permet d'élargir l'offre documentaire qu'ils mettent à la disposition des résidents. D'une ville à l'autre, l'organisation du service varie et il peut être intéressant de s'arrêter sur quelques exemples caractéristiques.

5.1.1. *Portage*

Qui assure le service ? C'est selon : agents de la bibliothèque comme à Mulhouse (depuis 1991), salariés du centre communal d'action sociale, adultes-relais, salariés ou bénévoles d'associations partenaires. Les documents proposés peuvent faire l'objet d'un catalogue spécifique. Le service peut être gratuit ou payant.

- À Lyon, le service a été développé via une association selon la loi de 1901, Bibliothèque à domicile, constituée en 1985. Ses membres, environ 60, sont des retraités bénévoles, son siège social est à la bibliothèque municipale. Le partenariat avec la bibliothèque est coordonné au sein du « Pôle mobile » de l'institution, chargé du bibliobus et des activités de proximité. Le service est payant, les bénéficiaires s'acquittant de la cotisation d'adhésion à l'association. Les bénévoles ont le « statut » d'auxiliaires de la bibliothèque et sont signataires d'une charte. La communication institutionnelle est importante. Le nombre moyen de lecteurs bénéficiaires du service tourne autour de 70, âgés de plus de 70 ans à 85 %.
- À Grenoble, la bibliothèque s'est associée en 1998 au centre communal d'action sociale pour organiser un service de portage à domicile qui remporte un grand succès (plus de 300 personnes inscrites en 1996, selon Ophélie Ramonatxo).
- À Reims, où près de 900 inscrits en 2008 avaient plus de 70 ans, le service touche 5 % de la tranche d'âge. Il est le fruit du rapprochement de trois acteurs : la bibliothèque municipale, qui assure l'inscription des bénéficiaires, choisit et fournit les livres, effectue la transaction ; Aradopa, organisme d'aide et services à domicile, qui gère la livraison à domicile ; L'Effort rémois, organisme logeur, qui fait la publicité du service et le soutient. Le service (voir reproduction de la page du site en annexe) est destiné à tous les empêchés à domicile, personnes âgées mais aussi malades ou handicapés. Il est payant, 3,30 € de participation mensuelle.

⁵³ Pour trois bibliothèques du réseau : la médiathèque du centre ville et les bibliothèques Gulliver et Don Quichotte, en lien avec le service retraités de la commune.

- À Angers, c'est un service développé à la bibliothèque, en liaison avec le centre communal d'action sociale et le service Animation et vie locale de la ville. Le même service assure du prêt à domicile et en résidence. La livraison et les retours sont assurés par des bénévoles recrutés par le CCAS, qui signent une « charte de l'engagement des bénévoles et reçoivent une formation à la bibliothèque. Le service est également payant : 6 ou 20 € par an en tarif plein, avec demi-tarif pour les titulaires de la carte « Partenaire » de la ville. La publicité est assurée par la diffusion, via les services municipaux ou directement par les agents du CCAS intervenant à domicile, d'un dépliant spécifique, « Bibliothèque à domicile ».

- À la ville de Paris, Port'âge, service gratuit de proximité pour les seniors et les personnes en situation de handicap, a été mis en place en 2009. Son coût est pris en charge essentiellement par le département⁵⁴, avec une aide de l'État provenant de l'Acsé, Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances. Une de ses originalités est de faire appel à des volontaires du service civique⁵⁵, la volonté de la municipalité étant d'impliquer les jeunes dans des missions d'intérêt général. Près de 300 usagers sont desservis de façon régulière, avec une moyenne de 1 500 visites sur les neuf derniers mois, assurées par 20 volontaires. Ceux-ci sont également sollicités pour accompagner à la bibliothèque des personnes âgées encore en mesure de se déplacer, mais ne pouvant plus le faire seules. Des tuteurs et tutrices assurent le soutien et l'encadrement des volontaires.

Ce dernier exemple montre aussi que l'un des bénéfices induits que les personnes âgées peuvent retirer de tels services personnalisés, est le contact avec l'extérieur et avec des jeunes. Cet échange intergénérationnel, sur le terrain de la lecture et des goûts culturels, est jugé par tous les acteurs de ces services comme particulièrement enrichissant, pour les personnes âgées mais aussi pour les jeunes.

- A Bordeaux, c'est dans le cadre d'une convention « Culture partagée » signée entre la Direction régionale des affaires culturelles d'Aquitaine et la commune, que s'est développé le service de portage. Initié en 2010 à titre expérimental, il a été étendu à quatre quartiers, en partenariat avec le CCAS et l'association Unis-cité qui recrute, pour assurer le portage, des volontaires du Service civique, comme à Paris. Cependant, la direction des bibliothèques ne cache pas qu'elle rencontre actuellement quelques difficultés de recrutement de ces volontaires.

Si les formules varient, il semble néanmoins que les bibliothèques s'appuient le plus souvent sur un tiers relais pour assurer le portage en pratique. Confier la mission à des associations est certainement un facteur d'économie, compte tenu des moyens humains des établissements. Les associations spécialisées, en contact régulier avec les personnes âgées, peuvent également apporter au service leur connaissance du contexte social et psychologique et leur expérience. C'est donc un partenariat « gagnant-gagnant », sous réserve toutefois que la bibliothèque conserve la maîtrise de l'organisation et dégage sur ses moyens propres au moins un agent qualifié faisant office de référent.

⁵⁴ De Paris. Rappelons que, depuis 1975, Paris est à la fois une commune et un département.

⁵⁵ Loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique.

5.1.2. Portage accompagné de lecture

Le portage à domicile s'accompagne, dans certains cas, d'une proposition de lecture à voix haute, pour les déficients visuels, mais aussi les personnes trop faibles pour pouvoir encore lire elles-mêmes. On retrouve ici une très ancienne tradition, transposée des familles d'autrefois. Une autre expérience, qui ne semble pas avoir encore essaimé, est celle de la présentation de livres, éventuellement accompagnée de lecture, proposée à de petits groupes en appartement, lors de rendez-vous fixes.

Le service de lecture à domicile peut aussi se faire dans le cadre de l'activité du tiers-réseau hospitalier. Ophélie Ramonatxo indique ainsi qu'en 2002, 9 % des 88 associations appartenant à la Fédération nationale des associations de bibliothèques en milieu hospitalier (FNABEH), soit une dizaine d'organismes, proposaient des services de lecture à domicile pour les personnes malades, le plus souvent pour accompagner le retour au foyer après une période d'hospitalisation.

Les bibliothèques ne sont pas les seules actrices impliquées dans ces actions, rappelle également Ophélie Ramonatxo. C'est ainsi que le mouvement ATD-Quart-Monde, la Fédération nationale de gérontologie, l'Union française des universités de tous âges, des clubs du troisième âge, des services municipaux et d'autres sont impliquées dans des projets de portage ou de lecture.

On peut aussi mentionner le travail fait par l'association L'embellie⁵⁶, réseau d'aidants et de soignants pour l'humanisation des soins à domicile, qui organise des lectures à haute voix pour des malades à domicile et travaille en collaboration avec les bibliothèques

5.2. Les actions des bibliothèques dans les hôpitaux de gériatrie et les établissements d'hébergement

Ce type d'action hors les murs, que les bibliothèques ont fortement développé ces dernières années, est assez bien documenté. Outre le travail entrepris par Ophélie Ramonatxo, on peut ainsi se reporter à un article paru dans le Bulletin d'informations de l'ABF en 1998, *Les médiathèques en hôpitaux de gériatrie* (n°181), ou au *Rapport d'étude sur la lecture à l'hôpital* commandé par le ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports à l'institut Information et management, sous la direction de Florence Muet, et rendu public en janvier 2007⁵⁷.

L'action des bibliothèques est ici étroitement associée aux initiatives et aux contacts des organismes du tiers réseau intervenant en milieu hospitalier et gériatrique. Mais, comme le soulignent aussi bien l'étude Enssib de 2006 que le rapport national sur la lecture à l'hôpital,

⁵⁶<http://www.embellie.info/>

⁵⁷ Téléchargeable en ligne : En ligne : <http://www.culture.gouv.fr/culture/dli/Rapportlecturehopital.pdf>

les bibliothèques d'hôpitaux, à l'exception de celles du réseau de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris et de quelques autres, peu nombreuses, en région, continuent de souffrir d'une faible professionnalisation, du manque de moyens et de la médiocrité de l'offre documentaire. S'agissant des personnes âgées hospitalisées ou en établissements de long séjour, il est ainsi regrettable que, malgré les encouragements et les efforts faits par les pouvoirs publics ou les associations professionnelles, le recours aux ressources des bibliothèques municipales, intercommunales ou départementales reste si faible.

Cependant, le travail des bibliothèques départementales doit tout particulièrement être souligné ici, car il est de nature à faire évoluer la situation dans le bon sens. Dans l'organisation territoriale actuelle, le département est la collectivité en charge de la solidarité. C'est ainsi que, pour les personnes âgées, il exerce les compétences pour la création et la gestion des maisons de retraite et pour la politique de maintien des personnes âgées à domicile (allocation personnalisée d'autonomie). L'implication des bibliothèques départementales dans ces actions, pour la part qui leur revient, est donc logique. On pourrait même ajouter qu'elle représente une mission fondamentale. Par ailleurs, le fait qu'elles donnent aujourd'hui la priorité à l'offre de services aux relais et aux entités de proximité sur la desserte directe du public les désigne aussi pour organiser et régler la coopération et le partenariat à tous les niveaux.

Parmi les bibliothèques départementales qui ont joué un rôle pionnier et jouent encore un rôle moteur dans ce secteur, nous avons déjà eu l'occasion de citer les deux Savoies (avec la structure commune Savoie-Biblio) et l'Ardèche. Beaucoup d'autres ont inscrit la question dans leurs plans de formation, à destination des bénévoles comme des professionnels.

Le service personnes âgées du département de l'Ardèche soutient depuis 1997 l'initiative de la bibliothèque départementale, qui travaille avec 55 maisons de retraite. Le programme **Culture bleue**, développé par la bibliothèque, repose sur un conventionnement entre les établissements de personnes âgées et le conseil général. La bibliothèque propose aux établissements conventionnés :

- prêt et mise à disposition de documents pour les résidents (livres en gros caractères, livres lus, vidéos, revues et journaux), de ressources pour les personnels (fonds professionnel), d'outils d'aide à la lecture, de mobilier, d'expositions et malles thématiques ;
- conseil et renseignement bibliographique, non seulement sur la gestion mais aussi sur la pratique de la lecture par les personnes âgées, information et formation.

Enfin, un Prix Culture bleue a été institué. Il est attribué à des ouvrages présentés en maisons de retraite.

En Ardèche comme ailleurs, les services qui peuvent être proposés aux établissements ne se limitent pas au prêt de livres à l'établissement ou aux résidents. Peuvent aussi être envisagés : séances ou ateliers de lecture à haute voix, présentations de livres, ateliers d'écriture, ateliers-contes pour résidents atteints de la maladie d'Alzheimer. On le voit, les bibliothèques, dans ce paysage, peuvent apporter leur participation à une grande diversité d'activités autour du livre et de la lecture, où leur légitimité doit les conduire à s'investir le plus possible, sans pour

autant dénier aux réseaux associatifs, caritatifs ou aux organismes sociaux le droit de développer leurs propres initiatives. Mais seuls le partenariat et la mise en commun sont susceptibles de donner une visibilité suffisante à ces actions aujourd’hui dispersées. A vrai dire, la plus grande difficulté pour l’observateur, une fois reconnue l’importance de la démarche partenariale, est d’essayer de définir des modèles d’action.

6. De l’expérience au modèle

6.1. État des lieux, modélisation, labellisation

Le travail fait par la bibliothèque de l’Ardèche, tel que nous l’avons brièvement décrit, peut être considéré comme un exemple à suivre : la bibliothèque n’agit pas seule et privilégie collaboration, échange et partenariat. Cette expérience pionnière, régulièrement présentée dans des journées professionnelles (voir le programme de celle de Rennes du 31 mai 2011 en annexe ou le compte rendu de celle de Sélestat publié par la revue *Bibliothèques*, cf. bibliographie en annexe également), séduit mais n’a pas pour autant été reprise dans beaucoup d’autres réseaux départementaux. Le site de l’ADBDP, Association des directeurs de bibliothèques départementales de prêt, est d’ailleurs muet sur ce chapitre. Nous ne voulons pas dire qu’il ne se fait rien en direction des personnes âgées dans la majorité des BDP, mais seulement que la phase qui devrait suivre celle des pionniers, la modélisation, n’a pas encore commencé.

Lorsque le Motif, Observatoire du livre et de l’écrit en Ile-de-France, a lancé son appel à projets en 2011, nous l’avons souligné, peu de bibliothèques ont répondu (l’appel était réservé à des projets associatifs, présenté par des associations selon la loi de 1901, mais les bibliothèques pouvaient être partenaires des dossiers présentés). Sur les 8 projets retenus, sauf erreur, deux seulement impliquent des bibliothèques : celui de Délidémo⁵⁸, pour un partenariat avec la médiathèque Hélène Berr dans le 12^{ème} arrondissement de Paris, et celui de l’Association des bibliothèques de Saint-Denis, présentant pour le réseau de Plaine Commune un ensemble d’actions en direction des personnes âgées : portage, lectures à domicile, club de lecture, rencontres, rencontres en résidence, acquisition de livres en gros caractères.

Le succès de la première édition de l’appel à projet a néanmoins convaincu le conseil régional et le Motif de le renouveler en 2013, à hauteur de 100 000 €. L’annonce en a été faite par Jean-Paul Huchon, président de région, le 11 octobre dernier. Il reste donc à souhaiter que les bibliothèques, à l’occasion de cette deuxième édition, s’impliqueront plus fortement dans des projets partenariaux.

⁵⁸ Association créée en 2004, intervenant dans les 12^{ème} et 20^{ème} arrondissements de Paris et proposant du portage à domicile, des « bibliothèques de rue », etc. : <http://delidemo.over-blog.fr/pages/Lassociation-6199287.html>

Manifestement, l'action des bibliothèques en direction des personnes âgées reste circonscrite à des initiatives locales et peut être jugée globalement insuffisante. On doit le déplorer, et on peut, par ailleurs, s'en étonner. Si l'accueil en bibliothèque des jeunes seniors, la conquête ou la reconquête de ces publics, est une question relativement nouvelle, difficile à analyser, où des actions pratiques immédiates ne semblent pas être d'un grand secours, il n'en va pas de même des services hors les murs, tels que le portage, qui se pratiquent depuis plus de vingt ans, pour lequel il y a des exemples à l'étranger et une expérience accumulée. En outre, les bibliothécaires sont les premiers à souscrire à l'idée que le service aux personnes empêchées fait partie intégrante de leurs missions, et ils trouvent un écho de leurs préoccupations chez les spécialistes du vieillissement et de l'âge. Si ces services ne sont pas plus développés sur l'ensemble du territoire, il faut donc chercher d'autres raisons. La nécessité de travailler en partenariat, dans un contexte interministériel et interinstitutionnel, est de nature à freiner beaucoup d'initiatives. Par ailleurs, mais c'est sans doute une hypothèse, il n'est pas certain que la majorité des acteurs des services sociaux et de santé soient convaincus que l'accès des personnes âgées à la lecture est une priorité. Les bibliothécaires doivent s'employer à les convaincre du contraire, en prenant le relais des sociologues et des spécialistes de la vieillesse. **La mise en œuvre d'un programme national susceptible de donner une impulsion aux projets et une meilleure visibilité aux actions serait certainement un facteur de mobilisation de l'ensemble des acteurs, mais aussi des élus.**

A ce stade, il est possible de suggérer un certain nombre d'actions susceptibles de débloquer la situation et de donner un nouvel élan à l'action des bibliothèques en direction des publics âgés. En premier, un recensement plus systématique des actions en cours, permettant de dresser un état des lieux à jour, paraît indispensable. L'analyse des pratiques, dont la synthèse pourrait donner lieu à des Assises nationales de la lecture pour les personnes âgées, doit permettre ensuite de dégager des principes, d'élaborer une méthodologie, de rédiger un Guide pratique reprenant les éléments validés des différents documents de référence déjà diffusés.

Une fois l'état des lieux réalisé et les principes directeurs de l'action validés, l'intervention de l'État, en lien avec les collectivités locales (départements en premier lieu), pourrait contribuer à donner une impulsion décisive à l'ensemble, en prenant plusieurs formes complémentaires :

- labellisation, sur critères et sur dossier, des actions en cours et des projets ;
- soutien logistique et financier : constitution de collections adaptées, achats de matériels et d'équipements, aménagement d'espaces, logistique des services de portage, animations, etc.
- suivi et évaluation.

6.2. Des propositions innovantes

En attendant de concevoir une modélisation des pratiques, d'autres expériences peuvent être tentées. Recueillies auprès des personnes que nous avons interrogées pour cette étude, ou déduites de l'analyse des situations que nous avons découvertes, les propositions qui suivent

donnent quelques orientations pour un élargissement, une diversification ou un approfondissement de ce qui a été entrepris jusqu'ici. Elles ne remettent pas pour autant en cause l'intérêt des actions déjà mises en œuvre.

- 1) Créer de vraies bibliothèques dans des maisons de retraite ouvertes, accueillant le public extérieur, pour faciliter le mélange de publics et les échanges. Une initiative allant dans ce sens a été prise en 1999 par la bibliothèque municipale de Nîmes, qui a créé une annexe dans le centre de gérontologie de Serre Cavalier, établissement de long séjour. Le service est ouvert aux habitants du quartier.⁵⁹
- 2) Utiliser le lieu bibliothèque pour faire autre chose, sans craindre de sortir des « missions » fondamentales. Cette idée est avancée par exemple par Serge Guérin, qui insiste sur l'intérêt spécifique, pour le bien-être des gens âgés, de tout projet incluant sociabilité et mixité intergénérationnelle. Selon lui, organiser dans les bibliothèques des cours et des démonstrations de cuisine, des séances souvenir et nostalgie avec des vieux du quartier, ne pourrait qu'avoir du succès et apporter un bénéfice aux personnes âgées. Les bibliothèques anglo-saxonnes pratiquent plus volontiers ce type d'animations, mais il est sans doute possible de dépasser la frilosité française sur ce sujet.
- 3) Faire de la bibliothèque une petite « université tout-âge ». On sait le succès de ces expériences dans d'autres cadres, en partenariat avec les établissements d'enseignement ou de recherche. Or, le public de ces séances se recrute en premier chez les « jeunes » seniors, retraités de fraîche date par exemple, dont nous avons vu qu'ils se détachent très tôt de la bibliothèque après leur retrait de la vie active.
- 4) Aller plus loin et avec plus d'audace dans la participation des bénévoles, tirer les leçons du succès de « Lire et faire lire ». Les retraités actifs sont prêts à s'engager, ce qui se fait pour le portage ou la lecture en institution peut aussi être envisagé pour de l'encadrement, des animations ou de l'accueil sur place. A cet égard, il faut sans doute que les bibliothécaires dépassent les craintes souvent irraisonnées qu'inspirent le bénévolat et le volontariat quand ils sortent du cadre dans lequel les professionnels, en France, veulent le circonscrire : comités de lecture bénévoles, critiques bénévoles, mais aussi accompagnement, service au public, etc. Il semble décidément très difficile de sortir d'une conception où le public et le professionnel sont séparés par une barrière infranchissable. Le développement des services aux publics spécifiques ou aux personnes empêchées dans les bibliothèques anglo-saxonnes tient beaucoup à cette participation civique des bénévoles : aux Etats-Unis, par exemple, chacun considère que la bibliothèque appartient à la communauté. En France, on a encore trop souvent l'impression que la bibliothèque appartient aux bibliothécaires...

Les réseaux sociaux ont pourtant donné une dimension toute nouvelle à la participation active du public et les personnes âgées y ont toute leur part. Plus généralement, on doit souligner que l'encadrement du bénévolat peut être renforcé par le partenariat avec des organismes sociaux (CCAS), des associations spécialisées, etc. Les bibliothèques départementales le savent bien et, pour la majorité d'entre elles, le bénévolat, encadré par la formation et la responsabilisation, est une réalité acceptée.

⁵⁹ Voir l'étude d'Ophélie Ramonatxo, op. cit., p. 15.

6.2.1. « *The Good Neighbour* »

On peut terminer cette énumération d'idées innovantes en présentant succinctement une initiative de plus en plus présente au Royaume Uni et aux Etats-Unis, qui propose une forme de service aux personnes âgées (et/ou empêchées) qui pourrait tout à fait se développer en France dans le mouvement autour des solidarités locales. C'est « *The Good Neighbour* », Le Bon voisin.

On trouvera en annexe la présentation qui en est faite, à titre d'exemple, par la bibliothèque du comté de Hampshire au Royaume-Uni. L'idée est en fait toute simple : elle consiste à confier à un lecteur, voisin ou ami, le soin d'aller emprunter, de communiquer et de rendre les documents en lieu et place de la personne empêchée. Simple, mais formalisée et médiatisée, ce que lui donne évidemment une portée différente de celle d'un simple geste... entre voisins.

Conclusion

Le très faible taux d'inscription et de fréquentation des bibliothèques, par ceux que l'on désigne comme les seniors, ne doit pas être considéré comme une fatalité. Il est indispensable que des études soient menées pour en comprendre mieux les raisons et que les bibliothécaires s'impliquent dans cette recherche. Éviter les décrochages successifs qui se produisent, d'abord au moment du départ en retraite, puis avec le grand âge, proposer un service de qualité hors les murs dès que les premiers signes de perte d'autonomie se manifestent, sont des aspects différents d'une même question : comment accueillir, retenir et satisfaire la personne âgée, comment contribuer à sa vie intellectuelle et culturelle. Serge Guérin, dans l'entretien qu'il nous a accordé, dit que la bibliothèque ne peut intéresser une personne confrontée au vieillissement que si elle le rattache au monde et lui parle du monde. La fonction symbolique du lien social y est d'autant plus forte que la personne sent sa propre fragilité le menacer.

Les bibliothécaires, très attachés à la reconnaissance sociale de leurs missions, considèrent comme une de leurs fonctions sociales de base le service aux personnes empêchées (malades, personnes âgées, détenus, etc.), dans la mesure où les bibliothèques doivent pouvoir être utilisées par tous les citoyens. Il importe donc que les pouvoirs publics confortent les initiatives qu'elles ont prises, s'emploient à les faire mieux connaître et à dégager des pratiques un cadre commun qui puisse profiter à tous.

Alors que la pratique de la lecture évolue très vite, la prise en compte des besoins des personnes âgées doit constituer une priorité. D'abord, pour professionnaliser et développer l'offre et reconquérir les publics âgés d'aujourd'hui et reconstituer une chaîne continue, afin que la transmission de la pratique se fasse d'un groupe d'âge à l'autre. Ensuite, pour se préparer à l'arrivée prochaine à la retraite d'actifs initiés à l'informatique et dont la demande de lecture prendra des formes très différentes. En attendant le vieillissement des générations nées numériques.

Yves ALIX

Recommandations

<i>Objectif</i>	<i>Démarche</i>	<i>Niveau responsable</i>
État des lieux	<ul style="list-style-type: none"> - Typologie et recensement des actions menées sur le territoire - Analyse sociologique fine des comportements et attentes des publics seniors 	Ministère de la Culture, DRAC Ministère de la Culture (DEPS, Service Etudes et recherche de la BPI)
Encadrement méthodologique et pratique	Élaboration d'un Guide des actions et de vade-mecum pratiques	Ministère de la Culture, Collectivités territoriales, associations, partenaires
Sensibilisation et encouragement à l'initiative	Organisation d'Assises nationales de la lecture des seniors et du rôle des bibliothèques	Ministère de la Culture Associations professionnelles
Soutien national	Labellisation des actions, sur critères et sur dossier	Ministère de la Culture Ministère des Affaires sociales et de la Santé
Soutien national, régional ou départemental	Aide au financement d'actions, en partenariat : <ul style="list-style-type: none"> - constitution de collections adaptées - achats de matériels et d'équipements - aménagement d'espaces - services de portage - animations 	État (ministères Culture, Affaires sociales et Santé, BnF, BPI) Services déconcentrés de l'État (Directions régionales des affaires culturelles, services déconcentrés des affaires sociales, Maisons départementales des personnes handicapées, etc.)
Innovation	Création de bibliothèques publiques en maisons de retraite	Collectivités territoriales, en particulier départements, bibliothèques départementales, bibliothèques intercommunales ou municipales

Suivi	<p>Constitution d'un comité d'évaluation et de suivi interministériel</p> <p>Nomination de référents nationaux, régionaux, locaux</p>	Ministères Culture, Affaires sociales et Santé, Intérieur et Collectivités locales
Évaluation, analyse	<p>Susciter des travaux d'étudiants et des travaux de recherche</p>	Enssib
Transmission des savoirs et savoir-faire	<p>Prise en compte du thème dans les formations initiales et continues</p>	Enssib, CNFPT (Inset), CFCB

Annexes

Annexe 0 : Lettre de mission

Annexe 1 : Liste des personnes rencontrées ou contactées

Annexe 2 : Sources et références

Annexe 3 : Portage à domicile : le service rémois

Annexe 4 : Portage à domicile : le service angevin

Annexe 5 : *The Good Neighbour*

Annexe 6 : Programme de la Journée d'étude de Rennes, 31 mai 2011

Annexe 0

Lettre de mission



Ministère de la Culture et de la Communication

Le Directeur du Cabinet

Monsieur Dominique AROT
Doyen de l'Inspection générale des
bibliothèques
61-65, rue Dutot
75732 PARIS CEDEX 15

Nos réf. : CC/1655/MMI

06 JAN. 2011

Monsieur le Doyen,

Je vous prie de trouver ci-joint le programme prévisionnel des missions que le ministère de la Culture et de la Communication souhaite confier à l'Inspection générale des bibliothèques en 2010 et 2011.

Un certain nombre de thèmes transversaux me paraissent devoir retenir plus particulièrement l'attention de l'Inspection, qui s'attachera cette année à examiner :

- la gestion des collections patrimoniales des bibliothèques par les structures intercommunales, étude qui se déroulera sur deux ans ;
- les pratiques de lecture des personnes âgées en bibliothèque ;
- le circuit et les modalités de fonctionnement du dépôt légal imprimeur à la Bibliothèque nationale de France ;
- la lecture publique en Corse.

Par ailleurs, parallèlement à la demande du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, vous vous attacherez à suivre de près l'émergence des bonnes pratiques en matière de lecture publique.

Enfin, quatre missions d'inspection porteront sur l'évolution des missions des bibliothèques départementales de prêt, permettant notamment de dresser un bilan des formes variées prises par les politiques territoriales de développement de la lecture, dans le contexte du développement de l'intercommunalité.

.../...

3, rue de Valois, 75033 Paris Cedex 01 France - Téléphone : 01 40 15 80 00

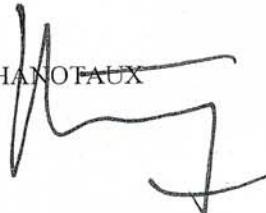
Neuf missions d'inspection porteront sur des bibliothèques municipales, réparties sur neuf régions du territoire.

Il m'importe que les missions concernant les établissements sous tutelle des collectivités territoriales soient programmées de concert et en plein accord avec leurs exécutifs.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Doyen, l'expression des mes sentiments les meilleurs.

Bien cordialement

Pierre HANOTAUX



Annexe 1

Liste des personnes rencontrées ou contactées pour cette étude

Marie-Christine de Brunhoff, chef de projet Portage à domicile à la bibliothèque municipale d'Angers.

Christophe Evans, sociologue, service Études et recherches de la Bibliothèque publique d'information.

Françoise Gaudet, chef du service Études et recherches de la Bibliothèque publique d'information.

Claudie Guérin, coordinatrice des médiathèques et centres de documentation de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris.

Serge Guérin, sociologue, président du MOTIF.

Brigitte Hue-Sellier, formatrice.

Florence Le Pichon, chargée de l'animation des réseaux de bibliothèques, Livre et lecture en Bretagne.

Magali Raillon, chargée du projet Port'âge, Mairie de Paris, direction des affaires culturelles, Bureau des bibliothèques et du livre, Service du public et des réseaux.

Christophe Séné, chef du département de la lecture, Service du livre et de la lecture du ministère de la Culture et de la Communication.

Annexe 2

Sources et références

Données démographiques

Fiche thématique Insee 2011 : Population, éducation

http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ref/FPORSOC11p_F2_PPop.pdf

Bibliographie

BERTRAND, Anne-Marie, BURGOS, Martine, POISSENOT, Claude, [...] *Les bibliothèques municipales et leurs publics : Pratiques ordinaires de la culture*, Bibliothèque publique d'information, Centre Georges Pompidou, 2001.

BOULLAY, Séverine, *Loisirs, temps libre et avancement dans l'âge : quelle prise en compte des nouveaux retraités par les bibliothèques de lecture publique ?* Mémoire d'étude pour le DCB, Enssib, 2008. En ligne : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-1762>

BOULMIER, Muriel, *L'adaptation de l'habitat à l'évolution démographique : un chantier d'avenir*, La Documentation française, novembre 2009.

CARADEC Vincent, « Comportements culturels de la population âgée », *Empan*, 2003/4, n° 52. En ligne : <http://www.cairn.info/revue-empan-2003-4-54.htm>

CARADEC Vincent, *Sociologie de la vieillesse et du vieillissement*, Nathan, collection Sociologie, 2001.

CARADEC Vincent, *Vieillir après la retraite : approche sociologique du vieillissement*, PUF, 2004.

Culture bleue : l'offre de lecture aux établissements de personnes âgées. PDF accessible en ligne : <http://www.ardeche.fr/Culture/livre-lecture/reseau-lecture-publique>

DUTON, Frédéric, *La lecture à l'hôpital : état stationnaire, critique ou convalescent ?*, Enssib, 2006.

EL HARRAG, Aurélie, L'offre de services en direction des personnes âgées empêchées, Mémoire d'étude DCB, Enssib, 2005. En ligne : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-554>

GIMBERT, Virginie, GODOT, Clélia, *Vivre ensemble plus longtemps*, La Documentation française, Rapports et documents, n° 28, 2010

GUERIN Serge (dir), *Habitat social et vieillissement : représentations, formes et liens*, La Documentation française, collection Habitat et solidarité, 2008.

GUERIN, Serge, *La nouvelle société des seniors*, Michalon, 2011.

GUERIN, Serge, *Vive les vieux !*, Michalon, 2008

JOHANNET, Yvonne, « Les pratiques culturelles des personnes âgées », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1994, T. 39 n° 1

La lecture à l'hôpital : bilan et perspectives, rapport rédigé par Information et management, sous la direction de Florence Muet, Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des sports, Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins, janvier 2007.

Voir en particulier les pages 41 à 43 et 97 à 101.

En ligne : <http://www.culture.gouv.fr/culture/dll/Rapportlecturehopital.pdf>

Lecture et personnes âgées : guide pratique à l'usage des bibliothécaires. Savoie-biblio, 2005

En ligne : http://www.savoie-biblio.com/col_gauche/espace_pro/nos_conseils/personnes_agees/personnesagees.pdf

Les médiathèques en hôpitaux de gériatrie/ [par un groupe de bibliothécaires du réseau des médiathèques de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris], Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français, n° 181, 1998.

Les personnes âgées dans les bibliothèques publiques municipales / Frédéric DUTON, Lionel MICHIAUX, Mathilde PANET-TOURNE, Catherine ROLLINAT. Mémoire de recherche DCB, Enssib, 2004. En ligne : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-916>

LHUILLIER, Françoise, FISSEUX, Laëtitia, « La mémoire revisitée. Quand l'écriture accompagne les personnes âgées : l'expérience ardéchoise », in *Bibliothèque(s)*, n° 47-48, décembre 2009.

PASTUREL, Jean-Frédéric, *La dépendance des personnes âgées : prévention, évaluation, gestion*, Solal, 1999.

PLAZE Michèle, « Les personnes âgées et la lecture », formation/conférence, BDP Ariège, 23 et 24 novembre 2006. En ligne :

<http://www.cg09.fr/bdp09/reseau/actu/ponctuelBDP/lecture3eage.pdf>

(Comprend une bibliographie)

Les pratiques culturelles des personnes âgées/ Ministère de la Culture et de la francophonie, Département des études et de la prospective ; Fondation nationale de gérontologie. La Documentation française, 1993.

RAMONATXO, Ophélie, *Les services des bibliothèques publiques aux personnes âgées empêchées : état des lieux de l'offre, évaluation de la demande, propositions d'actions*. Mémoire d'étude pour le DCB, Enssib, 2006.

(Comprend une bibliographie)

En ligne : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-573>

Seniors, sexas, etc. Dossier de *Bibliothèques*, revue de l'Association des bibliothécaires français, n° 16, octobre 2004.

Etude et documents internes consultés

Dossier Port'âge, fiche technique établie pour la direction des usagers, des citoyens et des territoires de la ville de Paris, novembre 2011

Vieillir, étude réalisée pour la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole, septembre 2011

Annexe 3

Portage à domicile : le service à la bibliothèque municipale de Reims



La bibliothèque municipale de Reims propose un service de portage à domicile pour les Rémois fragilisés par l'âge, la dépendance ou le handicap, qui ne peuvent se déplacer jusque dans l'une des bibliothèques ou médiathèques du réseau. Pour assurer ce service la bibliothèque s'est associée à l'Aradopa, organisme d'aide et services à domicile, et à l'Effort Rémois, organisme logeur.

Modalités du service

Pour bénéficier de ce service, il faut s'inscrire à la bibliothèque : un formulaire d'inscription peut être expédié à domicile. Il faut le renvoyer rempli et signé à la bibliothèque municipale, accompagné d'un chèque du montant de l'adhésion annuelle, établi à l'ordre du Trésor Public, comme pour tout lecteur de la bibliothèque (gratuité pour les personnes handicapées). Il faut également verser une participation mensuelle à l'Aradopa, l'organisme qui assure la distribution des livres à domicile. Cette participation s'élève à 3,30 € par mois (à la date du 1er janvier 2011).

Collections

Il peut être porté à domicile des livres, revues, CD, DVD ou VHS. Ces documents sont prêtés pour 4 semaines. Les personnes désireuses de bénéficier de ce service doivent indiquer leurs goûts en matière de lecture ou de musique.

Pour faciliter leur choix, les bibliothécaires peuvent leur faire parvenir une sélection de documents dans tous les domaines : livres en gros caractères, romans étrangers, historiques, sentimentaux, policiers, de terroir, biographies, ouvrages sur Reims et la Champagne-Ardenne, mais aussi documentaires : livres d'histoire, de jardinage, de cuisine, etc.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter la Bibliothèque municipale au :

- 03 26 35 68 00 pour les renseignements sur ce service.
- 03 26 35 68 48, de préférence le vendredi après-midi, pour le choix des documents.

PORTAGE À DOMICILE

Bibliothèque municipale de Reims

Prêt jusqu'à
15 documents
pour 4 semaines
(Livres, CD,
DVD, VHS,
revues,
livres audio)

Inscription à la
bibliothèque
&
cotisation à
l'Aradopa

Choix sur le
catalogue par Internet
ou grâce à nos
bibliographies et
discographies

Renseignements
et inscriptions :
03 26 35 68 48
www.bm-reims.fr

En partenariat
avec :

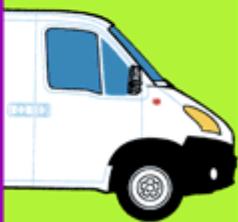


PORTAGE À DOMICILE

Bibliothèque municipale de Reims

A destination
des personnes
ne pouvant se
déplacer en
bibliothèque

*On vous
apporte vos
documents
chez vous !*



Annexe 4

The Good Neighbour (Le Bon Voisin) à la bibliothèque du comté de Hampshire (Royaume Uni)

Good Neighbour Scheme

If you are unable to get to the library but know a neighbour, friend or relative who is willing to visit the library and exchange books for you, then they can benefit by registering with the Good Neighbour Scheme.

Library staff will be happy to assist this person when they are choosing books for you. On the rare occasion when they cannot return books on time, or they forget to renew them, they will not have to pay overdue charges. Reservations from the library catalogue are free but standard charges apply to inter-library loan requests.

Please ask the person who is going to be your Good Neighbour to talk to library staff the next time they visit on your behalf. Staff can then update your library membership record accordingly. If the Good Neighbour gives us their own e-mail address, we will send them a reminder before your books are due back so they can be returned or renewed.

Hampshire County Council, The Castle, Winchester, Hampshire, SO23 8UJ

<http://www3.hants.gov.uk/contactus/>

[Traduction :

Si vous ne pouvez pas venir à la bibliothèque, mais que vous connaissez un voisin, un ami ou un parent qui a l'intention d'y venir et accepte de prendre en charge vos livres, ces personnes peuvent bénéficier de l'inscription au Programme du Bon voisin.

L'équipe de la bibliothèque sera heureuse de pouvoir assister ces personnes lorsqu'elles choisiront des livres pour vous. Au cas où elles rendraient les livres en retard ou auraient oublié de les renouveler, elles ne paieront pas de supplément. Les réservations à partir du catalogue sont gratuites, mais les demandes de prêt inter-bibliothèques sont facturées.

Demandez à la personne qui va devenir votre Bon voisin de se présenter en votre nom au personnel de la bibliothèque, lors de sa prochaine visite. L'équipe mettra votre inscription à jour. Si votre Bon voisin nous communique son adresse mail, il pourra recevoir des rappels avant la date limite de retour de vos livres.]

Annexe 5

Programme de la journée d'étude de Rennes

La Bibliothèque de Rennes Métropole, Livre et lecture en Bretagne et la Médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine vous proposent une journée d'étude interprofessionnelle sur le lien entre lecture et personnes âgées. En plein contexte de mutation démographique, il s'agira de découvrir et d'échanger autour d'actions et de partenariats menés par et pour cette partie de la population de plus en plus importante numériquement face à leur accès au livre, au travers de tables rondes réunissant des associations, des professionnels des univers sociaux, médicaux, para-médicaux et des professionnels du livre.

& Journée

Lecture personnes âgées

Mardi 31 mai 2011 - Les Champs libres - Rennes

De 9 h à 17h

Inscription obligatoire - gratuit

co-organisée par la Bibliothèque de Rennes Métropole, Livre & lecture en Bretagne et la Médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine.

9h Café d'accueil

9 h30 Ouverture de la journée

par Marine Bedel, Christian Ryo, Cécile Defois

9h45 Société et vieillissement : introduction à la problématique

Serge Guérin, sociologue, spécialiste des questions de vieillissement

10h30 Quand l'âge empêche de lire et de fréquenter la bibliothèque : quelles solutions ?

Quelle communication spécifique ?

Modérateur : Florence Le Pichon, Livre et lecture en Bretagne

> Hélène Corlay, Centre d'information et de conseil sur les aides techniques Bretagne (CICAT), les outils techniques d'assistance

> Josiane Begel, Association bretonne L'Embellie, lectures à voix haute en direction des personnes isolées, déficientes, en perte de repères

> Patrick Harvey, Corps 16, éditeur de livres en large vision

11h30 Pause

11h45 Quand l'âge libère du temps pour apprendre, lire, agir : les seniors qui sont acteurs de la lecture, de l'accompagnement...

Modérateur : *Françoise Sarnowski*, Bibliothèque de Rennes Métropole

> *Vincent Guivarch*, Association « Les Amis de la lecture » à Pacé, et *Annabelle Hamon*, directrice de la médiathèque de Pacé : le partenariat entre professionnels et bénévoles

> *Antoinette Lemarois*: l'engagement des seniors autour de l'album jeunesse par les associations Générations & Cultures, *Lis avec moi* et l'École des Grands-parents européens

> *Micheline Marret*, *Ma plume est à vous, permanences d'information et médiation sociale par l'écriture*, Paris

12h30 Déjeuner libre

(visite possible d'exposition aux Champs libres)

14h Spécial « Planète seniors » de TV Rennes

> Échange avec *Jérôme Blin*, réalisateur, et des personnes de 6 maisons de retraite, membres du comité de rédaction de l'émission

15h Entracte : lecture

15h15 Les professionnels du livre à l'écoute des besoins des personnes âgées : comment améliorer nos services, exemples et idées de bonnes pratiques ?

Modérateur : *Sonia Morand*, Médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine

> *Martine Dorange et Marie-Pierre Rette*: *le Prix Chronos, intergénérationnel*

> *Marie Bouts et Philippe Dubos* : recueil de paroles auprès des maisons de retraite des Vosges et mise en scène par la Compagnie Urgence

> *Véronique Aguilar* : conteuse, Centre méditerranéen de littérature orale et association Confluences (stage « concevoir un projet contes pour personnes âgées »)

> *Jocelyne Betinas*, Service Culture bleue à la bibliothèque départementale de l'Ardèche

16h30 Conclusion par un Grand Témoin
Serge Guérin